

DANS CE NUMÉRO :

Les Crédits Sterling par Lackany Bey (1) - Les bénéfices des opérations de Bourse et l'impôt - Perspectives de l'aviation égyptienne - La page italienne.

LA REVUE D'ÉGYPTÉ

SAMEDI 19 AVRIL 1947
XXI^{ème} ANNEE, No. 766

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTÉ ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
LE FONDS DE RESERVE DE L'ÉTAT DOIT ÊTRE EMPLOYÉ IMMÉDIATEMENT: par Charles Arcache	3
ACTUALITÉ LOCALE	4
LA POLITIQUE EN ÉGYPTÉ ET À L'ÉTRANGER	6
THE EGYPTIAN SALT AND SODA Cy. Ltd.: étude financière	7
GRAND FESTIVAL AÉRIEN À HELIOPOLIS	8
LES BÉNÉFICES DES OPÉRATIONS DE BOURSE ET L'IMPÔT	9
LES CRÉDITS STERLING: par S.E. Lackany bey	10
LE PROJET D'ACCORD DOUANIER ENTRE LES PAYS ARABES	11
LE PAGE ITALIENNE	13
L'ÉCONOMIE ALLEMANDE DEPUIS 1939. (II)	14
L'ART DE L'ÉTALAGE	18
LES MARCHÉS INTERNATIONAUX	19
NOTRE BOURSE IMMOBILIÈRE	20
MOUVEMENT MARITIME	21
CES DAMES DE LA CORBEILLE	22
LA SEMAINE COTONNIÈRE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ÉTRANGÈRES	26
LES MARCHÉS DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

NATIONAL BANK OF EGYPT

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la National Bank of Egypt, réunie le 26 mars 1947, au Siège Social au Caire, a approuvé les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1946 et a décidé la distribution d'un dividende de dix-sept pour cent, soit trente quatre shillings par action. Une répartition de quatre pour cent (8/-), sous déduction des impôts, a déjà été faite le 1er septembre 1946. Le solde de treize pour cent (£1.6.0d) est payable, sous déduction des impôts, à partir du 27 mars 1947, contre remise du coupon No. 81:

en EGYPTE: au Siège de la National Bank of Egypt,
au Caire et à sa Succursale d'Alexandrie;
à LONDRES: aux guichets de la National Bank of Egypt,
6 & 7, King William Street, E.C.4.

Le Caire, le 27 mars 1947.

ALSAY WILLSON & Co.

Haret Zogueb 5
Tél. 54389

**Machines et accessoires pour
l'industrie textile, courroies, etc.
en stock et sur commande**

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

TIRAGES DU 15 AVRIL 1947
EMISSION 1903 — 572^e TIRAGE

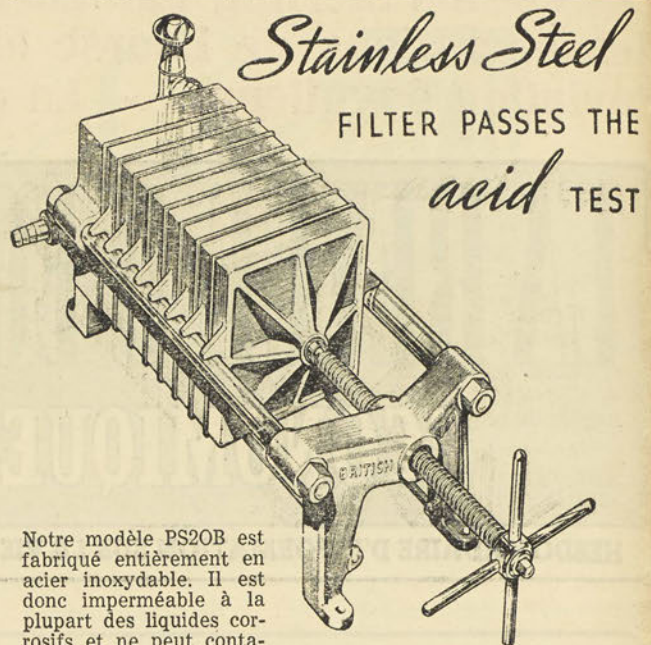
Le No. 687.094 est remboursable par 100.000 frs.
Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

410975	505532	590781	639997	725647
421945	513020	592597	660183	736996
426506	559477	601796	681503	768538
430512	562947	608840	718905	769396
487173	567147	639907	722471	770247

EMISSION 1911 — 471^e TIRAGE

Le No. 364.007 est remboursable par 50.000 frs.
Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

26709	129525	182210	284453	334002
37264	136819	218876	295150	353603
83748	144927	222043	296801	382972
85685	146214	225519	299263	388062
88900	158348	284266	310694	389682



Stainless Steel

FILTER PASSES THE

acid TEST

Notre modèle PS20B est fabriqué entièrement en acier inoxydable. Il est donc imperméable à la plupart des liquides corrosifs et ne peut contaminer les aliments, les produits chimiques, les solutions photographiques, etc. Ce filtre—qui peut être fourni pour des rendements variés avec jusqu'à 24 plaques—est d'une solidité à toute épreuve, facile à nettoyer et à manœuvrer. Demander notre catalogue "Finer Filtration", en anglais ou en français ainsi que les détails complets sur ce modèle.

BRITISH FILTERS LTD

Agents généraux pour le Moyen Orient :
AGENCE ROELAN
2, Ch. Abdel Kader Hamza pacha, Kasr el Doubara
Tél. 43158 — Cables "ANTOROE" — LE CAIRE
Alexandrie : Mr. I. R. Schonwald
19, Place Mohamed Aly. Tél. 27260

LIVRAISON IMMEDIATE

COLORANTS

(Direct - Acid - Basic)

pour Teintureries, Tanneries, etc.,

Marchandises en Dépôt

Egalemeut

PRODUITS CHIMIQUES

Sel d'Aniline, Bichromates, Aluns, etc.
Carbone Tetrachloride glambe Salt.
Epsom Salts etc.

Agent depositaire :

A. L. GRUNSPAN

12, rue Sarayet El Ezbekieh,
LE CAIRE.

Tél. 52560. B.P. 1169,
(R.C.C. 51966)

LE FONDS DE RESERVE DE L'ETAT DOIT ETRE EMPLOYE IMMEDIATEMENT

si l'Egypte veut éviter une grave crise économique

Nous ignorons s'il existe au monde un pays, en dehors de l'Egypte, possédant un fonds de réserve aussi important que celui du gouvernement égyptien.

Nous ignorons s'il existe un pays au monde en dehors de l'Egypte où le budget se solde presque toujours par un surplus de plusieurs millions de livres.

Alors que partout ailleurs, on ne parle que de déficit, d'emprunts, d'inflation, dans ce pays béni, le gouvernement accumule de l'argent, de l'argent qu'il laisse inemployé.

Ainsi, suivant le dernier bilan de la National Bank, le gouvernement égyptien possède en compte courant 83 millions de livres. Et d'après le ministère des Finances la réserve dépasse 68 millions de livres. Comme on le voit, les autorités jonglent avec les millions.

Il est étonnant de constater que pour établir son budget, le gouvernement commence par calculer les recettes. Et il les calcule au minimum. Une fois ce calcul fait les dépenses entrent en lignes de compte. Et ces dernières, c'est-à-dire les dépenses, sont calculées au maximum. Qu'arrive-t-il à la fin de l'année budgétaire? Simplement ceci: les recettes dépassent sensiblement les prévisions et les dépenses sont inférieures aux estimations. Il en résulte que le budget laisse un reliquat important — plusieurs millions de livres dans la plupart des cas — qui passe au fonds de réserve.

Cette façon d'établir un budget aurait été excellente pour un commerçant ou une société anonyme. Les dirigeants auraient été félicités par les actionnaires. Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit du budget d'un Etat.

En général, le ministre des Finances commence par voir ce que l'administration publique va dépenser. Il commence par établir ce que va coûter la mise en train harmonieuse de la machine gouvernementale. Ceci établi, il étudie les moyens de faire rentrer l'argent nécessaire dans les caisses publiques. Et souvent n'y arrivant pas, il a recours à des emprunts.

Si, par contre, il trouve que les recettes sont supérieures aux dépenses, il s'empresse de réduire les impôts, ce qui lui vaut des applaudissements unanimes. Car le but primordial d'un bon ministre des Finances c'est d'administrer le pays comme il convient, en réduisant dans la mesure du possible les impôts.

Mais les finances publiques égyptiennes sont un paradoxe. Elles suivent une ligne de conduite qui n'a rien à voir avec les principes budgétaires orthodoxes. Pour le ministère des Finances égyptien, l'idéal est d'encaisser le plus possible d'argent, de dépenser le moins possible et d'enrichir la réserve.

Au risque de commettre un sacrilège, nous dirons que cette façon de concevoir un budget, que cette façon d'agir, va à l'encontre des intérêts bien compris du pays.

Et d'abord, il faut dépenser toute la réserve accumulée au cours des années grasses. Non pas la dépenser en achats somptuaires, non pas la gaspiller en frais inutiles, mais l'employer en travaux productifs qui enrichiront le pays et lui permettront de traverser l'époque de vaches maigres qui déjà s'annonce à l'horizon.

Il faut construire des routes. Il est étonnant que l'on ne puisse aller en auto d'Alexandrie ou du Caire, à Louxor et à Assouan. Il faut doter les villages, tous les villages, d'eau potable. Les maladies endémiques si répandues à l'intérieur sont dûes, d'après les experts, en très grande partie, à l'eau insalubre que boivent les fellahs. Il faut créer des villages modèles. Il faut bâtir des hopitaux et des centres sanitaires.

Il faut améliorer les terres en friche appartenant à l'Etat et les distribuer parmi les villageois pour augmenter la production agricole de l'Egypte. Il faut moderniser les voies ferrées, électrifier les communications interurbaines, encourager l'aviation. Il faut procéder à l'électrification du réservoir d'Assouan, source d'énergie à bon marché qui aidera et l'agriculture et l'industrie. Il faut accorder à l'industrie viable les encouragements voulus pour lui permettre d'absorber les chômeurs et améliorer le niveau de vie de la masse. Il faut enfin moderniser les ports égyptiens.

La liste des travaux à accomplir est longue. Mais ces travaux sont urgents. Il faut les commencer immédiatement, sinon l'Egypte risque de devenir la proie d'une crise économique qui arrêtera pendant de longues années le développement du pays.

Ce sont là des considérations qui n'ont pas dû échapper à l'attention du gouvernement. Mais, malheureusement, le gouvernement est occupé par les problèmes politiques qui réclament toute son attention. Il se désintéresse, dans une certaine mesure, des graves problèmes économiques qui se posent. Et pourtant, ces derniers, s'ils ne sont pas résolus rapidement et avec l'énergie voulue, pourraient se transformer en problèmes sociaux d'envergure.

Nous avons dit que l'époque d'or de la guerre est passée. L'Egypte a largement profité des hostilités. Elle a accumulé des réserves. Mais cet argent ne doit pas demeurer improductif.

D'autre part, le ministère des Finances a le devoir de changer ses méthodes budgétaires. Sa politique qui consiste à augmenter ses réserves sans but défini, simplement parce qu'il est utile que l'Etat ait de l'argent, est néfaste. Si les chiffres montrent que les recettes dépassent les dépenses, il faut réduire les impôts directs et indirects qui accablent le contribuable.

Le gouvernement nous promet un nouvel impôt qu'il appelle la taxe progressive sur le revenu et qui doit, d'après ses estimations, lui assurer quatre à cinq millions de livres. Que fera-t-il avec cet argent? Et pourquoi augmenter les charges du contribuable alors que les affaires ont tendance à périliter?

Pourquoi maintient-il l'impôt sur les bénéfices exceptionnels, alors que l'on a des difficultés à réaliser des bénéfices normaux? L'effet psychologique que sa suppression créerait serait excellent et ranimerait la confiance, cette confiance qui semble perdue.

Mais il ne s'agit de se dire que c'est la une politique de longue haleine qui peut attendre. Il faut agir aujourd'hui. Il faut que les services techniques gouvernementaux se mettent à l'œuvre. Il faut que le programme soit établi dans les quelques mois à venir et que les travaux commencent aussitôt. Il ne servira à rien de soigner le malade lorsque toute aide sera devenue inutile.

Des fabriques renvoient déjà leurs ouvriers, parce qu'elles ne parviennent pas à écouler toute leur production et parce que le gouvernement leur défend d'exporter le surplus des marchandises qu'elles produisent. Le chômage, surtout dans les villes, devient de plus en plus élevé. Il faut y porter remède et ce remède ne saurait venir que de la mise en vigueur par le gouvernement d'un vaste programme d'utilité publique. Puisque les autorités ont les moyens de parer au mal, il est logique qu'elles le fassent. Le contraire étonnerait, n'est-ce pas?

Charles ABCACHE.



Actualité

ECONOMIE

LA NOUVELLE LEGISLATION SUR LES CHEQUES

La Commission législative de la Chambre des Députés vient d'approuver le projet de loi relatif aux chèques.

Cette loi s'étend sur 79 articles. Elle s'inspire quant au fond des accords de Genève intervenus en 1931. Elle exige que le tiré soit un banquier. Le tiré supportera le préjudice du chèque entaché de faux ou substitué, au cas où il ne pourra pas imputer une faute ou une négligence de la part du tireur. Le chèque devra être présenté au paiement dans les huit jours de son émission, quand il aura été tiré et payé en Egypte. Quant aux chèques tirés à l'étranger pour être payés en Egypte, les délais de leur présentation à l'encaissement seront de vingt jours ou de soixante-dix jours selon que le chèque ait été émis d'Europe ou d'un autre continent respectivement.

Le porteur du chèque pourra indistinctement poursuivre en paiement un ou plusieurs de ses garants, sans avoir pour cela à suivre un ordre quelconque dans ses réclamations.

Le porteur devra toujours accepter du tiré le paiement du solde restant pour compte du tireur, si ce solde est inférieur au montant du chèque, à moins que le montant offert par le tiré ne soit inférieur au solde par lui détenu.

Enfin, le projet réglemente également les chèques barrés qui ne sont payés qu'à des banques ou à leurs clients.

UNE BANQUE COOPERATIVE

Notre confrère "Al Kotla" rapporte que S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre des Finances, a approuvé ces derniers jours, la suggestion faite par le ministère des Affaires sociales, tendant à ce que le Gouvernement contribuera pour un million de livres, contre un autre million qui serait versé par les sociétés coopératives, à la création d'une banque coopérative qui serait incorporée au Crédit Agricole.

Judi dernier au ministère des Affaires sociales, une réunion a eu lieu entre le sous-secrétaire d'Etat du ministère, son sous-secrétaire d'Etat adjoint, le directeur de l'administration des coopératives et son sous-directeur, pour examiner cette suggestion à la suite de l'accord donné par le ministre des Finances.

LES FOIRES INTERNATIONALES

La Chambre de Commerce Egyptienne à Alexandrie a reçu une lettre de la direction de la Foire Internationale de Bruxelles l'informant que cette foire sera inaugurée le 26 avril courant et restera ouverte jusqu'au 11 mai prochain. Elle fait donc appel aux commerçants égyptiens intéressés d'y prendre part.

Elle a aussi reçu une lettre du Consulat d'Espagne l'avisant qu'une Foire Internationale se tiendra à Valence du 10 au 31 mai prochain. Le Consulat est disposé à donner aux intéressés tous renseignements et leur faire toutes les facilités pour qu'ils puissent participer à cette Foire.

NOS EXPORTATIONS 1.250.000 KANTARS D'OIGNONS

Le ministère du Commerce et de l'Industrie avait autorisé l'exportation à l'étranger d'une quantité de 1.250.000 kantars d'oignons. A cet effet, ce ministère avait pressenti l'Administration des Chemins de Fer d'avoir à prendre ses dispositions pour le transport de cette quantité de l'intérieur du pays aux deux ports d'Alexandrie et de Port-Saïd.

En effet, une quantité de 250.000 kantars a été transportée à ce jour et l'Administration poursuit ses efforts afin de transporter le restant d'ici fin mai prochain.

LE COMMERCE DE TRANSIT

La Chambre de Commerce égyptienne d'Alexandrie vient d'adresser au ministère du Commerce et de l'Industrie un rapport circonstancié sur le commerce de transit presque aboli depuis la guerre et demandant à ce qu'il soit rétabli au plus tôt dans l'intérêt de l'économie égyptienne.

Le rapport signale qu'avant la guerre, le commerce de transit profitait grandement à l'Egypte. En 1938, par exemple, 184.000 tonnes de marchandises diverses valant 15 millions de livres arrivaient dans les ports égyptiens en transit et le commerce local en profitait dans une proportion d'un million 500.000 livres. La position géographique de l'Egypte ajoute le rapport favorisait beaucoup le développement de ce commerce; non seulement le pays était assuré de ses besoins, mais par les divers services rendus le commerce local en profitait sensiblement.

Or, la loi No. 98 de 1939 vint mettre terme à ce commerce. Par la suite cependant, le commerce de transit fut autorisé, mais ce ne fut que pour quelque temps. Des réglemens sévères vinrent en interdire le développement. En effet, par une décision ministérielle seules les marchandises expédiées d'un pays déterminé à un destinataire déterminé et connu à l'avance pouvaient être débarquées en transit dans un port égyptien et réexpédiées à leur destination finale.

Le rapport signale que les circonstances de la guerre qui avaient nécessité ces mesures spéciales n'existent plus et que par conséquent la situation normale d'avant-guerre, en ce qui concerne le commerce de transit, doit être rétablie au plus tôt.

LES ASSURANCES SOCIALES

Le Ministère des Affaires sociales projeterait de déléguer en Angleterre une mission de ses fonctionnaires employés à l'administration des assurances sociales, afin d'étudier là-bas l'organisation suivie par la Grande-Bretagne dans la direction de ce genre d'assurances.

POUR L'IMPORTATION DE FILES DE SOIE

Des pourparlers sont actuellement en cours entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et les autorités américaines, au sujet de l'importation par l'Egypte d'une certaine quantité de filés de soie.

"L'Etablissement IDEAL"

C. ANGELOGLOU & Co.

15, rue Galal Imm. Setton, Tél 42532-46915

PEUVENT VOUS FOURNIR :

TOUTES ETIQUETTES SIMPLES OU DE LUXE

sur papiers doré, argenté, chromo, cuir, simple, en 2-3 couleurs

TOUTES COULEURS DE PAPIERS GOMMES

marque "IDEAL"

en rouleaux toutes dimensions imprimés

ou simples

Prime : Pour tout achat de 100 bobines

de 250 m. GRATIS :

Une machine EXPRESS pour leur emploi.

locale

ET FINANCES

LA CITE OUVRIERE

Les dépenses prévues pour la création de la cité ouvrière s'élevaient à 4.725.000 livres, qui seront imputées sur les réserves de l'Etat.

Cette opération est rendue possible par le fait que l'éventualité de se servir de ces réserves pour l'achat du coton de cette année, est actuellement écartée, étant donné que les prix du coton pratiqués aujourd'hui sur le marché ont haussé de manière à dépasser la moyenne fixée par le gouvernement dans le cas où il devrait l'acquiescer.

Le troisième million servira à faire face aux nouvelles demandes dernièrement faites par le ministère dans les différents chapitres du budget, comme celles ayant trait au renforcement des fonctions ou celles relatives à de nouveaux projets que le gouvernement actuel se propose d'exécuter d'urgence.

La Commission financière espère terminer ses travaux, de façon à ce que ces amendements qui sont appelés à être apportés au budget, soient soumis au Parlement avant la fin de ce mois.

LES DATTES SECHES

Les sections compétentes du ministère de l'Agriculture se préparent actuellement à mettre à exécution la décision déjà rendue par ce ministère, tendant à exporter à l'Etranger une quantité de dattes sèches, mais dans les limites de la moitié des quantités qui étaient exportées avant la guerre.

DES AMENDEMENTS APPORTÉS DANS LE BUDGET

A l'issue de la réunion de la Commission financière du Ministère des Finances, S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre des Finances, a fait jeudi dernier la déclaration suivante :

"Les réunions de la Commission financière se suivent ces jours-ci pour revoir les modifications à apporter au projet du budget de l'Etat.

Nous avons pu ainsi prévoir 3 millions de livres, au crédit des recettes de l'Etat. Deux millions serviront à balancer les dépenses écartées du budget soumis au parlement en février écoulé. Ainsi donc ces dépenses prévues par les différents ministères ne seront plus rayées du budget. Notre but en ce faisant est de diminuer sinon d'éviter totalement les demandes d'ouvertures de crédits supplémentaires qui pleuvent sur le parlement à la fin de chaque exercice financier.

L'EXPORTATION DU CIMENT... ET CELLE DES LENTILLES A L'ARABIE SEOUHITE

Le Gouvernement de l'Arabie Séoudite avait demandé au Gouvernement égyptien de l'autoriser à exporter des quantités de ciment et de lentilles.

Le Comité supérieur de l'approvisionnement vient de rejeter la demande concernant l'exportation de ciment et a autorisé l'exportation de 300 ardebs de lentilles.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMERCIAL BANK OF EGYPT

L'assemblée générale de la Commercial Bank of Egypt s'est tenue le jeudi 17 avril 1947 à 5h. p.m., à Alexandrie, sous la présidence de Mtre. Abdel Rahman el Biali bey. 172660 actions étaient représentées. Après la lecture du rapport du Conseil d'Administration, un actionnaire fit plusieurs demandes qui furent rejetées par l'Assemblée. Le Conseil annonça que si l'Assemblée générale l'approuve, il emploiera la réserve, provenant des primes payées au moment des augmentations du capital, pour rachat en bourse, au-dessous du prix d'émission des actions de la Banque. L'Assemblée approuva, laissant au Conseil le soin de fixer les modalités du rachat.

Ensuite, l'Assemblée approuva le rapport du Conseil d'Administration, le rapport des censeurs, le compte de l'exercice 1946 et donna quitus aux administrateurs. Elle fixa le dividende à P.T. 19,5 brut par action.

Elle ratifia la nomination de Biali bey comme administrateur, réélut Mtre. Mahmoud Abou el Fath et M. Georges Diab comme administrateurs et réélut MM. D. Prevot, Jones et E.J. Halsey comme censeurs, fixant leur rémunération à 300 livres. Toutes les résolutions furent prises à l'unanimité des actionnaires, moins les 4.505 actions représentées par Mtre. de Boton, seul actionnaire dissident. Les félicitations furent ensuite adressées au Conseil.

LA TCHECOSLOVAQUIE ET LE COTON

La Mission Tchecoslovaque a terminé ses négociations avec les autorités égyptiennes compétentes au sujet de l'achat de coton égyptien, pour un montant de 1.000.000 de livres égyptiennes. Aux termes de cet accord, le Gouvernement égyptien garantira les 60%, le restant devant être laissé aux soins des exportateurs. La durée de cet accord est d'une année et demie.

LA YUGOSLAVIE ET LE COTON

Quand aux pourparlers engagés dernièrement entre la Mission Yougoslave et les Autorités Egyptiennes, au sujet de l'achat par la Yougoslavie d'une grande quantité de coton à longue soie, pour un montant de 1.000.000 de livres égyptiennes, ils suivent leurs cours, sur les mêmes bases déjà arrêtées entre les deux gouvernements égyptien et tchécoslovaque. A cet effet, le ministère des Finances a pressenti l'Union des Exportateurs de coton, afin de connaître son avis, au sujet de la conclusion d'un pareil achat.

LES ARTICLES DE CUIR

Le Comité ministériel Supérieur pour l'Approvisionnement a approuvé une suggestion émise par le sous-secrétariat d'Etat pour les Questions d'Approvi-

sionnement au ministère du Commerce et de l'Industrie, tendant à exporter à l'Etranger, une quantité de 50 tonnes d'articles de cuir, tels que les sacs, valises etc... à condition que ces articles soient fabriqués avec du cuir de la qualité de "hour", qui se trouve actuellement en abondance sur le marché égyptien.

ANGLO CONTINENTAL EQUIPMENT COMPANY

London E.C. 4

PIÈCES DE RECHANGE  POUR MOTEURS DIESEL

et autres machines

Agents Exclusifs :

B. HASSID & Co.

39, Rue Soliman Pacha
Le Caire

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois

Egypte : P.T. 150 P.T. 80

Etranger : £ 2 - £ 1,20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galat — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

CONFERENCE
ET CONGRES

La Conférence Interparlementaire s'est séparée. Quelques bonnes dizaines de sénateurs et de députés, venant d'un peu partout, se sont rencontrés, ont discuté ou lu des rapports sur des questions de droit international, de droit interne ou des problèmes d'un ordre plus simplement humain; émigration, déplacement des populations, etc. Formules académiques, courtoisie conventionnelle, idées anodines qui ne changeront jamais rien à ce qui a toujours été et sera peut-être toujours. C'est étonnant comme la conscience humaine sent et éprouve les besoins qui ont toujours existé, sans avoir assez de volonté pour les satisfaire toutes les fois qu'il faut entreprendre, politiquement, une action positive quelconque.

Quoiqu'il en soit, pourtant, cette conférence, qui a entraîné maints débats a permis à l'Egypte d'accueillir chez elle les représentants des nations et de prouver par là qu'elle ne se désintéresse pas de tout ce qui pourrait servir, à brève ou à longue échéance, l'humanité.

Au surplus, l'Egypte a pu — propagande nécessaire — plaider sa cause devant ces délégués. Dans un exposé qui est un chef-d'œuvre de clarté, de saine et juste argumentation, de pondération et de mesure, S.E. Mamdouh bey Riaz, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui a déjà représenté l'Egypte à l'O.N.U., a montré et démontré que notre pays est fondé, en vertu du bon sens et des lois internationales, y compris la charte de l'O.N.U., à revendiquer l'évacuation parfaite et entière de son territoire. Mamdouh Riaz bey n'a certainement pas prêché dans le désert car de retour dans leurs pays, les délégués parlementaires qui l'ont entendu, y rapporteront, à coup sûr, ses paroles.

Deuxième manifestation culturelle: à Alexandrie, cette semaine, commenceront les travaux du Congrès de Droit International. Bien qu'il s'agisse d'une réunion de juristes, quasi inaccessible au profane, il est à noter que les questions les plus diverses y seront débattues.

Et ceci a son importance puisque un tel intérêt témoigne des préoccupations de l'Egypte dans l'ordre des relations juridiques internationales et en général dans celui du Droit des gens. Les étrangers de ce pays devraient y porter leur attention.

L'UNION NATIONALE,

LA VRAIE

Une belle manifestation de sympathie entre chrétiens et musulmans a eu lieu à l'occasion de la fête de Pâques orthodoxe. S.B. le Patriarche de la Communauté au Caire, ses représentants à Alexandrie ont reçu une foule compacte de personnalités et de jeunes musulmans — corps organisés et autres — venue les féliciter. Après tel incident stupide qui s'est produit isolément en Province, c'est réconfortant. Le geste de quelques boutefeux écervelés a permis à la réprobation générale de se manifester. Dans l'Egypte progressive du XXème siècle aucun écart de fanatisme ne peut être officiellement toléré. Cela suffit pour redonner à tous ceux qu'un rien effraie, l'optimisme qui leur fait trop souvent défaut.

DANS L'OPPOSITION

La mort de S.E. Sabri Abou Allam Pacha, secrétaire général du Wafd, a donné lieu à maints commentaires à propos du rapprochement Makram Eheid-Nahas pacha. Sur la tombe du défunt, Makram pacha a fait un discours qui, pour certaines personnes du moins, ne laisse planer aucun doute sur les sentiments de celui-ci à l'égard du Wafd. Depuis, les rumeurs circulent, parmi lesquelles la suivante: l'ancien Secrétaire général serait sur le point de retourner dans le Wafd et cette fois-ci à titre de Vice-Président. Quoiqu'il en soit, retenons l'appel lancé par le comité directeur du parti Al Kotla qui déclare que "l'opposition doit s'unir pour sauver le pays du régime actuel, de son gouvernement inquiet et indécis".

LA PALESTINE

A L'O.N.U.

Dans quelques jours, la question palestinienne sera débattue en séance extraordinaire à

l'O.N.U. Le comité politique de la Ligue Arabe s'est réuni à Damas sous la présidence de Jamil Mardam-bey, Premier ministre syrien, et voici le communiqué qu'il a publié: "L'indépendance de la Palestine, l'abolition du mandat et la cessation immédiate de l'immigration juive sont les objectifs des Etats arabes". Voilà donc l'attitude arabe définie. Mais, d'autre part, en dépit des diverses informations reçues au sujet des solutions qui seraient préconisées par l'Angleterre et les autres pays intéressés, rien de net ne se dégage encore.

Arrivera-t-on à une solution moyenne? La question de la Grande-Syrie sera-t-elle de nouveau soulevée? Quelle sera l'attitude de l'Irak à ce sujet? Quel sera celui des Etats-Unis de plus en plus intéressés dans les affaires du Moyen-Orient? Posera-t-on, à cette occasion, tout le problème du Moyen-Orient? La Turquie aura-t-elle son mot à dire? Que fera la Russie? Voici autant de questions que l'on peut se poser d'ores et déjà et qui peuvent élargir singulièrement le débat. En tous cas, on peut s'attendre à voir maintes politiques et maintes diplomaties se démasquer. Ce sera vivement intéressant.

LES PETROLES SEOUDIENS

ET LA SYRIE

La question du passage du pipe-line des pétroles séoudiens à travers le Levant et son aboutissement au Liban soulève des difficultés de la part de la Syrie. Celle-ci voudrait contrôler toute l'affaire du pétrole qui traverse son territoire. Encore une fois la rivalité économique libano-syrienne se fait jour. Le Patriarche maronite a sévèrement condamné cette attitude. Détournera-t-on pour cela le pipe-line de son itinéraire projeté et reviendra-t-on à la première idée: celle de son aboutissement en Egypte? Ou en Palestine? Le problème peut s'étendre et entraîner une vigoureuse intervention des Etats-Unis dans la politique orientale. Au surplus, la Syrie élargit le débat et repose le problème tout entier des concessions pétrolières dans lesquelles elle est plus ou moins intéressée.

A MOSCOU

Quatre ministres des Affaires étrangères se sont rencontrés dans la capitale de l'U.R.S.S. Il s'agissait de discuter de l'unité économique de l'Allemagne. On y a tâté de toutes les méthodes diplomatiques y compris de celles des cartes sur table et du donnant-donnant. On ne s'est pas mis d'accord. C'est décevant, mais non point inattendu. De plus en plus l'attitude anglo-américaine s'unifie et se raidit. En face, les Russes ont d'autres intérêts et d'autres intentions qu'ils défendent avec autant d'acharnement. La France formule des demandes que personne n'écoute et on lui refuse le bassin de la Sarre que Versailles lui avait accordé ou presque. Ces divergences profiteront à l'Allemagne le jour où elle découvrira un nouveau politicien-diplomate pour reprendre la fameuse politique du "finassieren". Et l'on a l'air de s'être battu pour le plaisir. La guerre n'est-elle qu'un sport?

Entretiens la stabilité continue de régir le monde. Que fera le couple Bevin-Marshall en Allemagne et hors d'Allemagne? Que fera le maréchal Staline? Que dira M. Bidault? Entretiens la France étant le baromètre du monde, on peut y observer le mécontentement et la lassitude que le général de Gaulle a fort bien saisis et exploités par tous les remuements auxquels il s'est livré. Combien de temps tout cela durera-t-il?

LE NOUVEAU SEMAINIER

Demandez à
votre Pharmacien
les PRODUITS KIRBY



Pilulettes KIRBY
POUR LE FOIE

PRIX AU PUBLIC
P.T. 5

FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

The Egyptian Salt & Soda Co. LTD.

Création et Objet: La Société a été constituée en 1899, sous le régime des lois anglaises (Companies Acts, 1862 à 1898) sous forme de "Company Limited by Shares" et pour une durée illimitée.

Elle a été créée dans le but de reprendre toutes les affaires de la "Société Anonyme des Soudes Naturelles d'Egypte", et a pour objet principal l'exploitation en Egypte et dans ses dépendances, de saunes et de gisements de soude en toute industrie en relations avec ces deux matières, ainsi que la fabrication de savon, de l'huile de coton ou autres substances ou produits oléagineux similaires; d'obtenir du gouvernement égyptien ou tout autre gouvernement, autorité ou puissance, des concessions privilèges, monopoles, etc.; d'acquiescer ou prendre en location tous immeubles, terrains, etc.; d'exploiter des mines, carrières, etc.; d'entreprendre des prospections et en général de faire toutes opérations industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Concessions: La Société possède la concession des salines du Mex et de la soude de Wadi Natroun.

Usines: Les usines de la Société sont situées à Kafr el Zayat, au Wadi Natroun et dans la zone d'Alexandrie: à Gabbari, Moharrem Bey et le Mex.

Produits fabriqués: La production de la Société consiste en matières grasses, produits minéraux et emballages, principalement en:

- 1) huiles comestibles, de coton, de coco, de lin, de sésame et d'arachides, tourteaux, beurre végétal, etc...
- 2) acides gras de coton.
- 3) bougies stéariques.
- 4) savon de lessive, de toilette, à barbe, en paillettes, etc.,
- 5) glycérine de saponification, de lessive, pharmaceutique,
- 6) natron simple et calciné, soude caustique, carbonate et sulfate de soude et de magnésie,
- 7) potasse caustique, silicate de soude, chaux et chlorure de calcium.
- 8) barils, bidons et caisses pour emballages.

CAPITAL SOCIAL:

Autorisé: 1.260.000 act. de £ 1 v.n.

Emis: 1.080.000 act. de £ 1 v.n. £ 1.080.000 L.E.: 1.053.000

Le capital à l'origine, était de £ 301.000 représenté par 300.000 act. ord. de £ 1 nom. et de 1.000 act. différés de £ 1 nom. Il fut porté par augmentations de capital successives, en 1905 à £ 451.000 et en 1907 à £ 501.000. En 1911, il fut réduit à £ 500.000 par le rachat des 1.000 act. différés de £ 1 nom. en circulation. Le 11 août 1938, le capital est passé de £ 500.000 à £ 600.000 par incorporation de certaines réserves: 100.000 actions nouvelles, entièrement libérées, ont été attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour chaque groupe de cinq actions. En 1942, le capital est porté à £ 720.000 par incorporation d'une partie du dividende de l'exercice 1941/42.

L'Assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 1943 autorisa le Conseil à procéder à l'augmentation du Capital Social à £ 1.260.000. Toutefois sur la proposition du Conseil d'Administration et en vertu d'une résolution votée au cours de la même assemblée générale extraordinaire, seule une tranche de 360.000 actions a été offerte à la souscription.

Dette-Obligataire: La Société n'a pas de dette-obligation.

Elle avait émis, en 1905 un emprunt 5 0/0 de £ 100.000, qui a été remboursé anticipativement à partir du 31 décembre 1933.

RESULTATS DES DERNIERES ANNEES

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Dividendes aux actions	Report à nouv.
1936/37	69.770	53.543	54.612	1.277
1937/38	69.152	53.776	53.625	1.428
1938/39	79.035	63.067	62.904	1.591
1939/40	116.800	97.019	97.608	1.001
1940/41	169.184	119.578	117.000	1.580
1941/42	376.306	179.311	175.500 (2)	2.478
1942/43	578.147	271.515	263.250	2.224
1943/44	609.725	247.541	245.174	2.200
1944/45	479.645	206.144	206.442	1.902
1945/46	476.871	205.579	206.442	1.039

PARTICIPATIONS.

La Salt & Soda possède des participations dans les sociétés suivantes:

1) United Egyptian Salt constituée en 1907 dans le but de concentrer et régulariser la vente du sel en Egypte pour compte de la Salt & Soda et de la Port Said Salt Association. A l'origine le capital s'élevait à 300.000 divisé en actions de Lstg 1 nominale. La Société a depuis remboursé 19/— par action. Le capital actuel constitué par 300.000 actions de Lstg. 1 est détenu dans la proportion suivante: 210.000 actions par la Salt & Soda et 90.000 actions par la Port Said Salt Association.

2) Société Financière et industrielle d'Egypte.

Constituée le 28 mai 1929 avec pour objets toutes opérations financières, commerciales et industrielles. Capital L.E. 360.000. La Salt & Soda détient 29.220 actions de L.E. 4.

Beida Dyers.

Constituée le 1er septembre 1938 avec pour objets d'exercer toutes industries ou commerce se rapportant, à la teinture, finissage, achat, vente de tissus. Fabriquer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits chimiques et tinctoriaux. Capital L.E. 400.000. La Salt & Soda détient 1.400 actions de L.E. 4 chacune.

Conseil d'Administration.

Alfred Lian, Président, S.E. Aly Emine Yéhia pacha, vice-président, S.E. Hussein bey Fahmy, administrateur délégué, S.E. Dr. Hafez Afifi pacha, Aslan Cattau bey, Elie N. Djeddah, Lambiotte, Silvio Pinto. Direction: G. Psacharopoulou, directeur général, secrétaires: Hewat Bridson et Newby.

EXTRAIT DU DERNIER RAPPORT DU CONSEIL

L'exploitation de nos industries s'est développée dans des conditions presque identiques à celle ayant prévalu l'exercice précédent. A part quelques exportations permises par le gouvernement égyptien, on peut dire que le régime de contrôle et de restriction institué durant la guerre a continué à régir nos affaires.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier rapport nous avons commencé à diriger nos efforts vers une compression des frais généraux dans les différents domaines de notre industrie. Cependant pour ne pas provoquer des heurts préjudiciables à la bonne marche du travail, l'application des mesures y affectées doit nécessairement suivre un rythme graduel. Aussi, leurs effets pratiques ne deviendront apparents dans toutes leur ampleur qu'au cours des exercices prochains.

Les travaux pour la remise en état et la modernisation de certaines de nos installations furent initiés dans le courant de l'année. A cet effet des commandes de machines et matériel divers furent passées en Europe et en Amérique et d'autres projets et devis se rattachant à nos industries se trouvent en ce moment sous étude.

Nous ne pensons pas néanmoins que la réception et la mise en place du matériel sous commande pourront être achevées avant la fin de l'année 1947.

BILANS COMPARES AU 31 AOUT

Actif:	1943	1944	1945	1946
	(en L.E.)			
Usines, terrains, constr. etc.	148.901	156.003	178.785	150.254
Participations et soc. subsid.	87.363	135.805	137.167	136.942
Divers paiements d'avance	11.084	23.743	30.646	24.464
Débiteurs divers	191.197	101.353	136.168	86.328
Marchandises	1.558.568	1.518.236	1.622.928	1.282.273
Portefeuilles Titres	6.000	4.392	4.392	4.392
Caisse et Banques	55.182	393.252	131.067	591.237
Passif:				
Capital-Social	974.962	1.032.313	1.032.209	1.032.209
Réserve Générale			70.698	70.698
Rés. pr. débiteurs douteux	185.698	210.698	15.000	15.000
Rés. spéc. déprec. stock			125.000	125.000
Créditeurs divers	632.161	875.497	817.772	845.786
Pertes et Profits	265.474	214.276	180.474	187.197
Total du Bilan (un côté)	2.058.295	2.332.784	2.241.153	2.275.890
Actif réalisable	1.822.031	2.040.976	1.925.201	2.076.660
Passif exigible	632.161	875.497	817.772	845.786
Fonds de roulement	1.189.870	1.165.479	1.107.429	1.230.874
Fonds propres	1.160.660	1.243.011	1.242.907	1.242.907
Prop. actif. réal. au passif	2,88: 1	2,33: 1	2,37: 1	2,45: 1

N.D.L.R. Les éléments de cette étude ont été notamment puisés auprès des services financiers de la B.B.I.E.

GRAND FESTIVAL AERIEN A HELIOPOLIS

S.M. le Roi avait daigné honorer de Son Auguste Présence cette manifestation à laquelle ont assisté plus de 5000 spectateurs.

Le résultat a été parfait au point de vue technique.

En présence de S.M. le Roi s'est déroulé à l'aérodrome Héliopolis le 15 Avril 1947, le grand Festival aérien organisé par le Royal Aéro-Club.

Cette manifestation avait attiré une foule énorme de spectateurs qui suivit avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme le programme intéressant et varié.

Le premier concours "Cross-Country" pour aviateurs civils seulement doté d'une coupe "Challenge" offerte par la Misr Air-Line, fut remportée par Ahmed El Gammal. Une coupe fut également offerte à l'aviatrice qui se distingua le plus au cours de la compétition.

La seconde épreuve "Bombardement d'altitude moyenne" pour les pilotes de l'aviation Royale Egyptienne, a été enlevée par Hamdi Mohamed Waffa qui reçut un avion-miniature, en argent, et une médaille d'or, offerts par le Royal Aéro-Club.

La troisième épreuve "d'Atterissage forcé" effectué d'une hauteur de 2000 mètres par des pilotes amateurs qui n'avaient à leur actif que 150 heures de vol, fut remporté par Kamel El Din Fahmi.

La quatrième épreuve de "Vol en formation" pour les appareils de l'aviation Royale Egyptienne fut remportée par l'équipe commandée par Abdel Hamid Abou Zeid Eff.

Toutes les équipes ont survolé le terrain dans un ordre de formation parfait.

La cinquième épreuve d'"Acrobatie aérienne pour pilotes civils" seulement, fut remportée par Abdel Rahman El Sarafi et Mlle Linda Amin Massoud. Ce fut l'épreuve la plus émouvante; le public suivit avec un très grand intérêt les différentes acrobaties: looping, tonneau, "Imelman", virages et piqués.

La sixième épreuve comportait le "Tir aérien sur cible terrestre" pour pilotes de chasse de l'aviation Royale Egyptienne, avec des avions Spitfires.

Le tir des pilotes fut très précis et ce fut Saleh El Din El Eteifi qui obtint le plus grand nombre de points.

La septième épreuve d'"Acrobatie aérienne" pour pilotes de l'Aviation Royale Egyptienne fut l'épreuve la plus spectaculaire. Les As de l'aviation égyptienne exécutèrent parfaitement les acrobaties les plus difficiles. Le meilleur d'entre eux, Omar Makhir remporta le premier prix et reçut la coupe en or offerte par S.E. le Prince Amr Ibrahim.

Au cours de cette manifestation les nombreux pilotes de la Misr Air Line qui y prirent part et qui sont les meilleurs d'Egypte, démontrèrent, une fois de plus, leur capacité et leur sûreté de pilotage.

Grâce à la Misr Air Lines l'aviation égyptienne a pu arriver aux niveaux actuels, tant au point de vue de la qualité et de la capacité des pilotes, que de la qualité du matériel. Les avions en service à la Misr Air Line ayant prouvé leur sûreté. La Misr Air Lines possède de vastes ateliers ou toutes les réparations nécessaires, les essayages et les contrôles des avions en service pouvant être effectués et de ce fait assurer la sûreté de vol desdits appareils.

Jeus l'occasion au cours de la dernière guerre de rencontrer de nombreux pilotes égyptiens et je fus étonné par leur maîtrise dans le pilotage et leur connaissance de la navigation aérienne.

Au cours de la manifestation de Lundi dernier, le public peut également admirer dans le défilé d'avions, un appareil quadrimoteur, modèle CONSTELLATION de la T.W.A., en service actuellement sur les routes aériennes de l'Égypte, l'Eu-

rope, les Indes, l'Afrique du Sud et l'Amérique. Ce type d'appareil ainsi que le SKYMASTER assurent le trafic des voies aériennes de la T.W.A. Ces deux modèles d'avions possèdent à part la sûreté de navigation, toutes les commodités modernes et font une vitesse moyenne de 450 kilomètres à l'heure.

Les pilotes de la T.W.A. sont des pilotes de classe internationale et le travail fourni par eux prouve leur capacité et leur maîtrise de l'air.

Le concours se termina par un "gymkhana" fort amusant: courses de bicyclettes, courses à dos d'ânes et courses d'avions.

A l'occasion du Festival aéronautique, l'Aviation Royale Egyptienne avait organisé une petite exposition d'appareils et de matériel d'aviation qui intéressa vivement le public.

A la fin de cette brillante manifestation S.M. le Roi Farouk a personnellement remis les coupes aux vainqueurs.

Cette belle manifestation sportive a démontré la maturité de l'Aile Egyptienne, et si les aviateurs militaires furent à l'honneur il faut féliciter surtout les pilotes de l'Aéro-Club et particulièrement Mlle. Linda Amin Massoud et Mlle. Aziza Moharrem Fahim pour leur belle tenue et leur adresse.

L'Égypte doit être fière des progrès effectués par son Aviation non seulement pour ce qui concerne la capacité et la hardiesse de ses pilotes militaires et civils, mais également pour l'excellence des appareils et du matériel d'aviation qu'elle possède.

Les résultats obtenus par le concours d'aviation de lundi dernier sont un gage certain que l'aviation égyptienne est en progrès et il est certain qu'en cas de besoin, les ailes égyptiennes sauront remplir avec confiance et maîtrise leur devoir pour la garde et la protection du ciel Egyptien.

Les exhibitions terminées, la foule qui y avait assisté, a quitté l'aérodrome manifestant avec enthousiasme son admiration pour la belle et émouvante manifestation aérienne à laquelle elle avait assisté.

L'organisation des différentes épreuves était parfaitement organisée et le service d'ordre effectué d'une façon parfaite. Il est à souhaiter qu'à l'avenir de semblables manifestations se renouvellent plus souvent afin que la masse puisse être intéressée et tenue au courant autant que possible des progrès de l'aviation. Ces exhibitions stipulerons les jeunes à vouloir eux-mêmes à s'initier aux secrets de l'aviation, ce qui constituera un apport précieux d'énergies nouvelles au service du pays.

B. NICOLIC

commandant d'un groupe d'aviation
yougoslave pendant la guerre

Si vous voulez les meilleurs produits de la ferme

fournissez-vous à la

HOWIE'S HYGIENIC CREAMERY

Fondée en 1898

L'installation de Lait Pasteurisé la plus moderne
Crème Pasteurisée - Beurre fabriqué chaque jour avec notre
Crème Pasteurisée - Lait caillé préparé journellement

LIVRAISONS A DOMICILE 2 FOIS PAR JOUR

Beurre spécialement préparé et expédié dans toute l'Égypte
et au Soudan.

A. J. HOWIE & Co. Ltd.

KOUBBEH GARDENS — TELEPHONE 51200 — B.P. 571
LE CAIRE

LES BENEFICES DES OPERATIONS DE BOURSE ET L'IMPOT

par M^{re} M. Auritano

La réforme de la loi 14 de 1939 que la Commission de Révision de la Législation Fiscale est en train d'élaborer a pour but la solution de plusieurs points de la loi fiscale qui exigent soit des amendements soit des interprétations conformes à l'équité et aux intérêts économiques du pays.

L'une des questions qui mériterait une étude approfondie et une clarification par un texte de loi est celle concernant l'imposition des bénéfices résultant des opérations de Bourse.

La grande majorité des contribuables sera sans doute surprise d'apprendre que l'Administration des Impôts considère les bénéfices de spéculations comme imposables. Le fait est qu'il n'existe aucun texte précis de loi à ce sujet et ce n'est que par une application extensive de l'art. 30 de la loi 14 de 1939 que l'Administration des impôts voudrait inclure parmi les bénéfices commerciaux ceux résultant des opérations d'achat et revente des titres.

La question étant susceptible d'avoir une répercussion immédiate sur le marché des valeurs et par conséquent dans la vie économique du pays, le Conseil d'Etat a été saisi du problème et requis de donner son avis.

La décision du Conseil d'Etat aura un intérêt d'ordre financier aussi pour le Trésor, vu que le principe de l'unité de l'imposition portera comme conséquence que les gains aussi bien que les pertes dérivant de spéculations viendront en augmentation ou en déduction des bénéfices commerciaux réalisés par le contribuable dans l'année. Or les pertes de l'année 1946 sur les titres cotés en Bourse ont été évaluées à plusieurs millions de livres égyptiennes ; si elles doivent être déduites des bénéfices commerciaux, elles feront diminuer sensiblement les recettes du présent exercice financier.

Quelle que puisse être la solution du problème de la part des Autorités compétentes, nous allons essayer de donner l'interprétation qui se dégage de l'examen des textes de loi, sans manquer d'expliquer comment la question a été résolue en France d'où la loi fiscale égyptienne a tiré ses principes fondamentaux.

L'art. 30 de la loi 14 de 1939 dit que l'impôt est dû, entre autres, sur les bénéfices des **professions commerciales**.

D'un point de vue général, les bénéfices des opérations de Bourse sont donc imposables dans tous les cas où ils sont le résultat d'un travail constituant l'exercice d'une profession commerciale. A ce propos il y a lieu de relever que l'analyse des circonstances de fait pouvant déterminer la "profession" est circonscrite aux particuliers, car il est hors de doute que les gains spéculatifs réalisés par les Sociétés, sont soumis à l'impôt. En effet, la vente de valeurs mobilières rentre dans la notion de cession d'éléments de l'actif dont les bénéfices sont imposables par application de l'art. 39 de la loi 14.

Pour ce qui concerne les particuliers, il sied avant toute autre chose de fixer et définir le terme "profession", d'après le sens légal dicté par le législateur.

D'après l'art. I du Code de Commerce, "sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle". La profession est donc le travail que le particulier entreprend d'une façon habituelle comme étant son activité principale et permanente. Il s'ensuit que le travail qu'une personne entreprend comme activité accessoire ne peut pas être considérée comme sa profession.

Par conséquent des opérations de spéculation même répétées dans l'année ne peuvent par elles-mêmes constituer une profession, à moins qu'il n'en résulte le caractère permanent et continu.

Au surplus cette interprétation semble correspondre à l'intention du législateur fiscal, manifestée au Parag. 36 de la Note Explicative du projet de la loi 14 portent la signature de S.E. Habib el Masri.

L'Administration Fiscale ne saurait donc appliquer l'impôt à tous les gains spéculatifs sans tomber dans l'arbitraire. En effet, il faut d'abord constater l'existence des conditions de fait et

de droit déterminant la profession pour que l'imposition puisse être considérée comme régulière.

Il y a donc lieu de conclure que les bénéfices de vingt ou même de trente transactions en Bourse ne peuvent être impossibles ipso facto, car l'Administration doit d'abord en établir la nature professionnelle caractérisée par la fréquence des transactions spéculatives. Si des conditions ne se vérifient pas, il y aurait seulement **placement de fonds**, non soumis à l'impôt, ce travail rentrant dans la conception de gestion normale du capital.

C'est une question d'appréciation qui ne peut pas être laissée entièrement à l'Administration, mais qui doit être plutôt résolue par les Tribunaux.

Cette étude serait incomplète si de l'analyse théorique nous ne passions pas à l'application pratique, afin d'en relever les principaux problèmes qui en résultent.

Par le fait que l'art. 30 se trouve au chapitre I du Livre II réglant précisément les impôts sur les bénéfices commerciaux et industriels, il s'ensuit qu'au cas où les opérations de Bourse constituent l'exercice d'une profession, elles sont soumises à l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels. Mais les bénéfices imposables étant déterminés par les résultats d'ensemble des opérations de toute nature effectuées par les entreprises, le commerçant ayant spéculé en Bourse aurait le droit de déduire de ses bénéfices les pertes subies dans les spéculations malheureuses.

Cette conclusion présente l'inconvénient suivant: les opérations spéculatives pouvant être faites par l'entremise de plusieurs intermédiaires semblent devoir rendre, en fait, tout contrôle administratif impossible. Le spéculateur fournirait aisément la preuve de ses pertes, tandis que l'Administration serait impuissante à établir la situation exacte de l'intéressé et à découvrir les bénéfices dissimulés.

A cette difficulté pratique s'ajoute une difficulté technique dérivant du fait que le droit de consultation accordé au Fisc est limité aux comptes du contribuable intéressé. L'Administration ne peut demander aux Maisons de Banque ou aux Agences de Bourse des extraits de comptes relatifs à la situation financière d'un de leurs clients, afin de les rapprocher des écritures comptables du contribuable.

Cet empêchement rend aléatoire l'imposition des transactions de Bourse, car un contrôle efficace devient dans ces conditions irréalizable.

Il n'y a aucun doute que l'évasion fiscale des spéculateurs professionnels serait inévitable.

Comme la loi fiscale égyptienne a reproduit presque intégralement le texte de loi français, il convient d'examiner l'interprétation et la pratique administratives et la solution que le Conseil d'Etat français en a donné.

En France, l'imposition des gains spéculatifs est relativement récente et a été dictée par les besoins de l'Etat de trouver de nouvelles ressources fiscales. Réservée autrefois aux professionnels, la spéculation s'est étendue par la suite à diverses classes sociales telles que les petits capitalistes, les commerçants et les ouvriers qui ont cherché à augmenter par ce moyen leurs revenus ou leurs revenus ou leurs bénéfices.

L'Administration et la jurisprudence étaient loin d'être d'accord sur la question des bénéfices spéculatifs ; alors que l'Administration les considérait imposables lorsqu'ils résultaient d'opérations habituelles, constituant pour celui qui s'y livrait une véritable occupation, le Conseil d'Etat exigeait que ces opérations aient un caractère non seulement habituel mais aussi professionnel.

(Suite en page 17).

LES CREDITS STERLING

par S.E. SANY LACKANY BEY

Conférence prononcée le 2 Avril 1947 à l'Oriental Hall

Dès que la question du sterling s'est posée à l'Egypte comme un problème national, le terme conventionnel de "dette" a eu cours dans le public. Et c'est ainsi que, toutes les fois qu'on a parlé du sterling, on a évoqué cette dette. Dès lors, chaque fois que les conversations ont roulé là-dessus, on a suggéré de faire de la créance égyptienne un usage déterminé, comme par exemple l'achat d'une flotte ou l'acquisition de grandes entreprises, etc, ce qui dénote que, jusque là, l'on a considéré les crédits sterling comme une créance devant servir à ce à quoi servent d'habitude les créances, comme un emprunt fait entre deux puissances ou deux institutions ou deux individus. Davantage, l'on semblait croire qu'une flotte ou que des entreprises s'acquerraient grâce à une simple opération de calcul destinée à défalquer du total de la créance le prix d'achat. Or, aucun emprunt, au sens propre du mot, n'a jamais été contracté, en espèces, puisque l'Egypte n'a pas prêté à l'Angleterre, pas plus que l'Angleterre n'a emprunté à l'Egypte. Tous les achats faits en Egypte par les armées anglaises et alliées ont été payés en monnaie égyptienne. De même les salaires des ouvriers, le prix des transports par chemin de fer ont été payés en monnaie égyptienne sans entraîner aucune dette. Aussi, si l'on vérifiait les registres des différentes administrations égyptiennes on trouverait qu'aucune de ces administrations n'est créancière des autorités militaires, à part quelques factures (sous encaissement), destinées à être réglées après quelques jours, et d'autres factures contestées. Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, de ces montants, ils ne font pas partie des créances sterling dont il est question en ce moment. Il en est de même des particuliers lesquels, bien qu'ils soient créanciers de l'Angleterre, ne le sont que de l'une de deux manières suivantes: ou bien ils sont titulaires de dépôts dans les banques en Angleterre ou bien ils sont détenteurs de valeurs financières ou de bons du Trésor britannique. Dans ces deux cas, la dette est considérée comme acquittée du fait que le porteur de titres et le titulaire de dépôts peuvent, soit retirer les dits dépôts soit vendre les titres et valeurs.

En conclusion donc, on aura beau chercher à droite et à gauche, on ne trouvera jamais un créancier dans le sens courant du mot et, si on en trouve un, c'est un débiteur prêt à régler, jusqu'au moment actuel du moins, sa dette de la manière dont nous sommes convenus avec lui.

Aussi peut-on se demander: existe-t-il oui ou non une dette? et quelle est la nature de cette dette, si elle existe. Il y a, sans nul doute, des crédits. Rien ne s'oppose à ce qu'on les appelle créances ou dettes, car ils représentent, au point de vue comptable, certaines obligations qui ont leur importance au point de vue de la balance des comptes. Néanmoins, si nous appelons ces crédits "créances", il faudra que nous en comprenions la véritable signification.

Je vais vous donner tout de suite un exemple: la plupart d'entre vous ont des comptes en banque. Or, il ne fait aucun doute que ces banques se trouvent par le fait même être vos débitrices. Néanmoins il n'est pas d'usage que les comptes en banque soient appelés créances ou dettes. Au surplus ces comptes ne sont l'objet d'aucune contestation de part ni d'autre, puisqu'il suffit que n'importe quel titulaire de dépôts tire un chèque pour retirer son argent en tout ou en partie. D'autre part, si quelqu'un d'entre nous a acheté un titre quelconque de l'emprunt national, il devient ipso facto créancier du gouvernement égyptien pour la valeur du titre. Tou-

tefois, le détenteur de ce titre ou d'un autre est tout à fait libre, s'il le veut, de s'en débarrasser en le vendant et ce faisant, d'en s'en faire rembourser le prix. Et de cette manière, la créance s'éteint. Enfin, l'acquisition et la détention des titres ne donnent lieu de par leur nature à aucun conflit à moins que le gouvernement qui a émis les titres ne se trouve dans l'impossibilité d'en rembourser la contre-valeur, d'en payer les intérêts ou encore ne refuse tout simplement de rembourser.

Je vous donnerai un autre exemple qui, cette fois-ci, dépasse les limites de notre pays. Supposez un certain nombre de Syriens qui ont acheté des emprunts égyptiens. Ils ont déposé dans les banques égyptiennes de l'argent. Est-ce que cela signifie que l'Egypte est débitrice de la Syrie? Appelez une telle opération créances ou dette (créance de la Syrie sur l'Egypte, dette de l'Egypte par rapport à la Syrie) il n'y a aucun mal à cela. Mais vous aurez tort de croire qu'avec cette créance la Syrie pourra acquérir des entreprises appartenant au gouvernement égyptien. Et pourquoi donc? Parce que la créance a pour titulaire des particuliers qui n'ont rien à faire avec le Gouvernement syrien. Et si le dit Gouvernement voulait faire l'achat de ces entreprises égyptiennes il aurait à en payer le prix comme si ces créances n'existaient pas.

Il en va de même de nos crédits sterling. Il s'agit là, en effet, de particuliers vivant en Egypte qui ont effectué des dépôts dans des banques en Angleterre et en sont devenus les créanciers pour les montants de ce dépôts. Il s'agit aussi d'autres particuliers résidant en Egypte et porteurs de titres émis par le Gouvernement anglais et qui en sont les créanciers dans la proportion de la valeur des dits titres comme tout porte de valeur financière. Ces titulaires de dépôts et ces porteurs de titres forment une masse de créanciers. Vous pourriez ajouter, si vous le désirez, que l'Egypte est représentée dans cette masse et qu'elle est créancière de l'Angleterre pour le montant de ses dépôts et des titres qu'elle détient — mais à condition que vous n'imaginiez pas, après cela, que si l'Egypte voulait acheter une flotte maritime de l'Angleterre, il suffirait qu'elle ait recours à la "compensation", car notre pays serait dans ce cas tout simplement tenu de payer le prix d'une telle flotte tout comme le gouvernement syrien, dans l'exemple de tout-à-l'heure, était tenu de payer son acquisition.

Je voudrais à cette occasion attirer l'attention de mes auditeurs sur le fait que nous avons appris par les informations publiées par la presse que parmi les solutions proposées il a été suggéré que le gouvernement égyptien fasse l'acquisition de certaines entreprises anglaises se trouvant en Egypte. Que cette nouvelle soit vraie ou non, je sais personnellement que c'est, en effet, une des solutions avancées par certains experts. Or, il semblerait qu'entre cette solution et ce que je viens de dire, il existe un contraste. Or, en vérité, il n'y a là aucune contradiction car la procédure par laquelle la dernière solution serait appliquée ne comporte aucune compensation comme elle ne comporte aucun désistement de la part de l'Angleterre de ses entreprises au profit de l'Egypte — comme aussi il ne peut être question d'écarter, dans une telle opération un paiement ou une action de donner.

(Lire la suite la semaine prochaine).

LE PROJET D'ACCORD DOUANIER ENTRE PAYS ARABES

Texte soumis par le gouvernement libanais à la dernière session de la Ligue Arabe

Les délégués des pays membres de la Ligue Arabe, réunis dans la session actuelle et désireux d'organiser les relations commerciales en matière d'importations et d'exportations entre leurs pays respectifs, ont convenu ce qui suit :

Article 1er. — Tous articles et marchandises :

a) produits intégralement sur le territoire de l'un des Etats membres;

b) confectionnés intégralement sur le territoire de l'un des Etats membres, avec des matières premières locales et une main-d'œuvre exclusivement locale,

c) ou confectionnés intégralement sur le territoire de l'un de ces Etat à l'aide de matières premières de provenance étrangère.

d) ou fabriqués partiellement avec des matières premières locales et étrangères — sont exemptés de toutes taxes perçues à l'importation dans tous les pays faisant partie de la Ligue, à condition toutefois d'être accompagnés d'un certificat d'origine délivré par l'administration douanière du pays exportateur, lequel certificat devra mentionner à laquelle des catégories ci-dessus citées se rapportent les marchandises ou produits dont il est question.

Article 2. — Au cas où la marchandise est totalement d'origine étrangère, qu'elle ait acquitté toutes les taxes douanières en vigueur dans le pays importateur, et qu'elle ait été réexportée, dans un délai de douze mois à partir du premier jour d'importation, vers le territoire de l'une des parties contractantes (ci-dessous appelé "pays de consommation") elle sera assujettie à la réglementation suivante :

a) la marchandise devra être accompagnée d'un certificat délivré par l'administration douanière du pays réexportateur, mentionnant la date d'importation initiale, le nombre et les caractéristiques des colis, les nature, quantité et valeur de la marchandise, et le montant des taxes payées dans le pays importateur. La date d'entrée de cette marchandise sera considérée comme étant la date initiale d'importation.

b) au cas où le montant des taxes d'importation perçues dans le pays de consommation est équivalent à celui en vigueur dans le pays d'exportation, l'administration douanière du pays de consommation pourra en autoriser l'entrée en franchise, sous réserve de l'approbation préalable des estimations et déclarations contenues dans le certificat d'origine accompagnant la marchandise,

c) si le montant des taxes d'importation perçues dans le pays de consommation est supérieur à celui payé dans le pays d'exportation, les autorités douanières de ce dernier pays peuvent exiger le remboursement de la différence entre les taxes perçues dans le pays d'exportation et celles appliquées dans le pays de consommation.

d) dans le cas contraire, où les taxes sont inférieures, l'administration douanière du pays d'exportation devra, au retour des documents renvoyés par le pays de consommation, faisant état de l'arrivée de la marchandise et indiquant le montant des taxes à percevoir, rembourser au réexportateur la différence de taxes constatée.

e) l'administration douanière de chacune des parties contractantes devra tenir des registres spéciaux pour les marchandises auxquelles les présentes dispositions sont applicables, dans lesquels la douane du pays exportateur portera les caractéristiques générales de la marchandise réexportée et le montant des taxes perçues dans le pays d'exportation, conformément aux documents accompagnant la marchandise en question.

f) les dispositions du présent article ne sont point applicables :

1) aux marchandises réexportées après un délai de douze mois à partir de la date d'importation initiale;

Article 3. — Les dispositions du présent accord ne sont point applicables :

1) aux marchandises réexportées après un délai de douze mois à partir de la date d'importation initiale;

2) aux marchandises déjà utilisées dans le pays d'exportation;

Article 3. — Les dispositions du présent accord ne sont point applicables aux produits et matières soumis à un monopole gouvernemental, pas plus qu'à toutes marchandises qui feraient ultérieurement l'objet d'un accord spécial. L'importation de

telles marchandises est soumise à des conditions particulières sur lesquelles les parties intéressées se mettront d'accord.

Article 4. — Les marchandises dont l'entrée est prohibée par les lois en vigueur dans les territoires des parties contractantes s'exposeront à être saisies, à moins d'être munies d'une autorisation préalable de transit vers un pays étranger. Les marchandises saisies en pareils cas ne seront pas retournées au pays exportateur.

Les marchandises dont la sortie des territoires des parties contractantes est prohibée seront également saisies au cas où elles seront importées dans l'un de ces territoires; l'administration douanière du pays importateur aura à charge d'en assurer la réexportation à destination du pays exportateur.

Article 5. — Les marchandises d'origine étrangère importées dans l'un des pays signataires, en transit ou à toutes autres fins, peuvent être expédiées en transit vers l'un quelconque des territoires des autres parties par voie ferrée ou maritime, à condition de n'avoir point quitté, même pour un très court délai, les magasins généraux ou entrepôts douaniers, et d'avoir acquitté les taxes d'importation en vigueur dans le dernier pays importateur.

Article 6. — Les marchandises périssables transitant par le territoire de l'une des parties vers une troisième destination, devront être réexportées ou retirées de la douane dans un délai de 30 jours consécutifs à leur entrée en douane. Faute de quoi elles seront saisies et vendues aux enchères publiques ou détruites, suivant les règlements en vigueur.

Article 7. — Les marchandises transitant par voie ferrée ou maritime vers le territoire de l'une des parties devront être accompagnées d'un état documentaire approuvé par l'administration des chemins de fer du pays d'origine ou par le capitaine du navire transporteur ou son second, contresigné par l'administration douanière du pays exportateur, et contrôlé de nouveau par la douane du pays importateur, ou du pays troisième destinataire en cas de réexportation de la marchandise en transit. Ce document sera renvoyé à l'administration douanière du pays d'origine par les soins des autorités douanières du dernier pays par lequel les marchandises ont transité ou dont elles ont été réexportées.

Article 8. — Les marchandises en transit voyageront par wagons plombés par les soins des services douaniers du pays d'origine, en présence d'un agent de l'administration des Chemins de Fer, et seront accompagnées d'un état délivré par les services ferroviaires du pays exportateur.

Les plombs ne pourront être enlevés qu'en présence conjointe d'agents des chemins de fer et de la douane. Dès que l'arrivée d'un wagon dont les plombs ont été enlevés aura été signalée, un procès-verbal de constat devra être établi sur-le-champ par les soins de l'administration douanière du lieu, et un rapport adressé aux douanes du pays d'origine. Les documents accompagnant les marchandises devront également porter mention de ce fait.

Article 9. — Les marchandises ainsi expédiées et auxquelles sont applicables les dispositions du présent accord ne seront assujetties à aucun droit de transit spécial.

Article 10. — L'intermédiaire ou son agent dans le pays de transit sera tenu de payer les taxes d'emmagasinage et de dédouanement et toutes autres auxquelles la marchandise sera assujettie du fait de son séjour dans les entrepôts douaniers. Ces taxes seront payables préalablement en transit.

Article 11. — Les gouvernements des parties contractantes établiront une législation spéciale pour la répression de la contrebande, prévoyant notamment les sanctions qui devront frapper toute personne exportant en transit une marchandise d'origine étrangère, conformément aux stipulations du présent accord, et qui faillirait à ses engagements.

Article 12. — Les marchandises d'origine étrangères faisant partie des bagages des voyageurs de l'un quelconque des pays signataires sont assujetties, à leur entrée dans l'un de ces pays, aux lois et règlements locaux.

Article 13. — Chacune des parties contractantes est libre dans l'estimation des marchandises importées sur son territoire. Les certificats d'origine délivrés par l'une des parties seront acceptés par l'autre partie. Néanmoins, en cas de doute sur la

légalité de l'opération, chacun des gouvernements intéressés peut demander à l'autre l'ouverture d'une enquête aux fins de contrôler l'authenticité et le bien-fondé des renseignements portés sur le certificat d'origine.

Article 14. — Chacune des parties contractantes peut désigner librement les voies d'accès, lieux et ports où s'effectuera l'entrée des marchandises d'origine étrangère ou locale, et fixer les conditions présidant aux opérations de transport des marchandises importées ou à réexporter, sous réserve de ne point entraver l'acheminement de ces marchandises et l'activité commerciale.

Article 15. — Toutes les marchandises expédiées par mer de l'un quelconque des pays signataires vers un autre de ces mêmes pays, devront être accompagnées d'un état signé par l'administration douanière du pays exportateur, dûment timbré et cacheté, et portant description exacte, quantités et nature de la marchandise, marques et numéros des colis.

Article 16. — Les marchandises d'origine étrangère ou autre, exportées par l'un des pays signataires vers un autre de ces mêmes pays, seront taxées d'exportation.

Article 17. — La forme et la nature des divers documents prévus par ce texte devront faire l'objet d'un accord à conclure entre les parties intéressées dans les mêmes conditions que le présent accord.

Article 18. — Exécution: 1) — Les exemplaires originaux du présent accord seront déposés auprès du Secrétaire Général de la Ligue Arabe qui pourra en transmettre copie à tous les gouvernements intéressés.

2) — Tout gouvernement adhérant à cet accord devra notifier son adhésion au Secrétaire Général de la Ligue Arabe. Celui-ci aura à charge d'en informer tous les membres de la Ligue et de leur communiquer la date à laquelle cet accord sera exécutoire conformément au paragraphe 3 du présent article.

3) — Le présent accord sera exécutoire à partir du 30ème jour suivant celui auquel le nombre des pays ayant notifié leur adhésion, conformément au paragraphe 2, aura atteint deux. L'adhésion des autres pays se fera dans les mêmes conditions et l'accord sera exécutoire pour chacun d'eux dans les mêmes délais.

Article 19. — *Retrait et dénonciation.* — 1) Chacune des parties peut retirer son adhésion au bout d'un délai de cinq ans suivant l'entrée en application du présent accord. Elle présentera à cet effet une note écrite adressée au Secrétaire Général de la Ligue Arabe qui devra en informer sur-le-champ les autres pays membres.

2) — Le retrait sera effectif à l'expiration d'un délai d'un an suivant la remise de la note au Secrétaire Général.

N.B. — Cette note pourra être retirée à tout moment dans l'intervalle.

3) — L'exécution du présent accord pourra être suspendue à n'importe quel moment, à la demande de six des membres de la Ligue Arabe.

L'EXTENSION DE L'INDUSTRIE TEXTILE EN TURQUIE.

Afin d'assurer son autonomie économique dans le domaine du textile, la Turquie s'est fixée un programme de développement de l'industrie de la filature et du tissage.

Ce programme est en voie de réalisation. Des commandes très importantes d'installations et de machines de tous genres ont été passées en Suisse, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Ces mesures sont destinées à permettre à l'industrie turque de faire face à la plus grande partie des demandes du marché intérieur, car, malgré l'accroissement très net marqué par les importations depuis six mois, les textiles et les tissus en provenance de l'étranger n'arrivent pas à satisfaire, à l'heure actuelle aux besoins de la consommation turque.

Je suis tranquille...
cette chaise a été
REMPAILLÉE
dans les ateliers
PULMAN

ATELIER MODELE

PULMAN

25, rue Nouzha - Sakakini - LE CAIRE
Tél. 51691 et 47662



Textes officiels

Loi No. 29 de 1947 portant modification de l'art. 97 de la Loi No. 14 de 1939 établissant un impôt sur les revenus des capitaux mobiliers, sur les bénéfices commerciaux et industriels et sur le revenu du travail.

(“Journal Officiel” No. 30 du 7 Avril 1947)

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'art. 97 de la Loi No. 14 de 1939 établissant un impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, sur les bénéfices commerciaux et industriels et sur le revenu du travail, modifié par la Loi No. 62 de 1944, les sommes dues pour la période comprise entre le 1er Septembre 1938 et fin Décembre 1944 à titre d'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers, sur les bénéfices commerciaux et industriels et sur les bénéfices exceptionnels sont considérées exigibles et l'action du Fisci en paiement desdites sommes ne sera prescrite que par dix ans en ce qui concerne les années 1938, 1939 et 1940, neuf ans pour l'année 1941, huit ans pour l'année 1943 et six ans pour l'année 1944.

Art. 2. — Est abrogée la Loi No. 62 de 1944.

Art. 3. — Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi.

Le Ministre des Finances prendra les arrêtés et promulguera les règlements d'exécution que comporte son application.

Décret relatif à l'exécution de l'origine des réchauds à pétrole et de leurs brûleurs.

Art. 1. — Les réchauds à pétrole et leurs brûleurs ne pourront être importés, vendus, exposés ou mis en vente ou détenus en vue de la vente à moins qu'ils ne portent l'indication de leur origine.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie déterminera, par arrêté, la manière d'apposer cette indication.

Art. 2. — Nos Ministres du Commerce et de l'Industrie, de la Justice et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution, du présent décret, qui entrera en vigueur 3 mois après sa publication au “Journal Officiel”.

Fait le (7 avril 1947).

FAROUK.

THE EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT COMPANY, LIMITED

ORDINARY GENERAL MEETING to be held at 14, Sharia Talaat Harb Pasha (ex Sheikh Abou-el-Sebaa) Cairo on Friday 9th May 1947 at 4 o'clock p.m. Notice is hereby given that the Annual Ordinary General Meeting of the Company, will be held at the Office of the Company, 14 Sharia Talaat Harb Pasha, (ex Sheikh Abou-el-Sebaa), Cairo on Friday 9th May 1947 at 4 o'clock p.m. precisely for the following purposes:

1. — To receive the Directors' Report and Accounts for the year ended 31st December 1946.
2. — To approve the payment of a dividend.
3. — To elect Directors in the place of those retiring by rotation, who are eligible for re-election.
4. — To appoint Auditors and fix their remuneration.
5. — To transact the ordinary business of the Company.

Dated, this 12th April 1947.
By order of the Board.

G. DALE,

Secretary.

Maadi, Cairo.

Shareholders, who possess Share Warrants to bearer and whose names are not on the Share Registers of the Company, are hereby notified that if they wish to attend this Meeting, they must first deposit their Bearer Warrants together with a statement in writing giving name and address at one or other of the leading Banks two clear days at least before the date of the Meeting; the Share Warrants to remain so deposited until after the Meeting shall have been held.

The Certificate of Deposit issued by the Bank in respect of the Share Warrants deposited, must be produced by the Owner and should bear a 30 m/ms. fiscal stamp, or his Proxy, attending the Meeting, in which case the Proxy must also bear a 30 m/ms. fiscal stamp. Registered Shareholders wishing to attend the Meeting are requested to produce their Identity Card or Passport.

LA PAGE ITALIENNE

La situation économique et financière de l'Italie

UNE CONFERENCE DU Prof. BRESCIANI TURRONI PRESIDENT DE LA BANCO DI ROMA (II*)

LE BUDGET ITALIEN

Cet état de choses, influé naturellement sur la situation des finances publiques. S'il est une portion de la population qui vit dans l'opulence sa proportion est minime et le budget italien se ressent de l'impossibilité dans laquelle le gouvernement se trouve de faire appel à l'ensemble de la population pour faire face à ses dépenses les plus urgentes.

Il faut dire, à la décharge du gouvernement actuel, que déjà en 1940, le budget italien était fort peu favorable à une guerre. Les énormes dépenses que celle-ci nécessita la première année ne furent compensées que tout juste par les bénéfices qu'elle avait tirés de sa non belligérance. Toutefois, jusqu'en 1943, les finances italiennes balançaient tant bien que mal et une inflation très modérée seulement avait commencé de pointer.

LIRES DU NORD ET LIRES DU SUD

Mais avec l'armistice d'une part et la continuation des hostilités de l'autre, une situation nouvelle devait se développer et entraîner la lire dans la plus abondante des inflations.

En effet, dans le nord, les allemands demandaient et recevaient du gouvernement néofasciste plusieurs millions de lires par mois. De leur côté, les alliés, pour faire face aux besoins de leurs troupes, imprimaient des AMlres (A.M. mis pour Autorités Militaires). Ce flot de papier ne tardait pas à faire subir à la lire un fléchissement, qu'elle a grand-peine à enrager aujourd'hui.

LIRE D'AUJOURD'HUI

L'inflation ne tardait pas à avoir de graves répercussions sur le coût de la vie, la valeur de la lire étant de plus en plus dépréciée. L'on ne tarda pas à constater, en effet, que par rapport, à 1938, le coût de la vie avait augmenté de plus de 30 fois, alors que le prix de gros avait augmenté de plus de 50 fois. Si avant guerre le dollar valait 19 lires, aujourd'hui, officiellement il en vaut 228 environ et, sur le marché noir, on l'échange à 600 lires. On conviendra que cela n'est guère brillant.

QUO VADIS ITALIAE ?

On pourrait croire, à la lumière de ces éléments, que la situation de l'Italie devrait s'aggraver de jour en jour. Et pour-

tant, l'effort accompli pour équilibrer le budget de l'Etat semble avoir des chances d'arriver à bon port.

En 1945-46 le budget accusait un déficit de 260 milliards. Il fut, pour la première fois, couvert sans nouvelle émission de billets de banque. En 1946-47 il accuse un déficit de 400 milliards et cependant la gravité s'atténue encore. Cela est dû au fait que les prévisions des recettes sont faites avec énormément de prudence et que l'amélioration constante de l'économie générale renforce la valeur marchande de la lire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce que le déséquilibre du budget n'est, en somme qu'apparent, les dépenses ordinaires étant couvertes par les recettes normales, les dépenses extraordinaires seules restant à couvrir, dépenses qui, dans la pire des hypothèses, peuvent ne pas être exécutées.

Notons que pour augmenter les recettes, le gouvernement prévoit une augmentation sensible des impôts sur les bénéfices exceptionnels et une amélioration de l'ensemble de l'administration fiscale.

UNE NOUVELLE THEORIE ECONOMIQUE

Une théorie d'économie politique anglo saxonne veut que la situation des finances d'un pays en reflète la situation intérieure et qu'à des finances désordonnées corresponde nécessairement, une situation désordonnée. Mais il est une théorie nouvelle, fruit des expériences passées qui, tout en admettant ce premier principe (tenir compte de l'influence qu'une balance commerciale peut avoir sur une monnaie, il a été prouvé qu'une balance défavorable provoque la hausse de la devise étrangère, qu'une balance favorable ramène celle-ci à de plus justes proportions, et enfin que quand une devise baisse dangereusement, l'ensemble du commerce qui y est relié cesse de compter avec elle en faveur de celle à laquelle il doit faire le plus souvent appel. Ainsi les commerçants italiens, évaluant dépenses et recette en dollars ou en livres stabilisent en quelque sorte leurs bilans, en dépit des fluctuations désordonnées que peut avoir la lire. Cela contribue, pour autant que cela puisse paraître étrange, à assainir la situation de cette dernière monnaie.

Actuellement, la lire est dans une position défavorable parce-

que le commerce italien se voit contraint d'importer de grandes quantités de matières premières de denrées alimentaires qui doivent être consommées, sur place sans aucune possibilité de réexportation. D'autre part, la situation de sa marine marchande est telle qu'elle ne peut suffire loin de là, aux besoins pressants de ses transports. Les frets ainsi payés font des coupes sombres dans les finances du pays. Mais ce n'est là qu'une situation passagère. Au fur et à mesure que, grâce aux accords conclus récemment, tant avec l'Argentine qu'avec l'Angleterre et d'autres pays, les importations de denrées alimentaires et de matières premières seront compensées en grande partie par une exportation vers ces pays de produits manufacturés, un besoin moins grand en devises pèsera sur l'économie du pays. D'autre part, la situation de la marine marchande tend à s'améliorer. Lors de son dernier voyage aux Etats-Unis M. De Gasperi y acquerra 50 liberty ships de 10.000 tonnes chacun, 50 autres vont être bientôt également achetés. Ces navires joints à ceux récupérés du fond des eaux et à ceux se trouvant actuellement en chantier allègeront très sensiblement la question des frets pour le plus grand bénéfice du pays.

BRETTON WOODS

Passant en revue les accords de Bretton Woods, M. Bresciani-Turroni souligne qu'ils n'ont pas comme on a pu le croire à l'origine, donné les fruits auxquels on s'attendait. Ce pool des changes, auquel chaque Etat contribuait selon ses moyens, ne fournit à l'Italie qu'une très petite partie de ses besoins en devises. Sa quote part ayant été de 180 millions de dollars, elle peut retirer, environ 45 millions de dollars, qu'elle doit naturellement rembourser à des échéances fixées d'avance cette somme est nettement insuffisante.

CONCLUSION

Le redressement de la balance commerciale du pays, en conséquence de sa monnaie ne sera possible que si l'Italie continue à obtenir des crédits de l'étranger, sa production courante pouvant, vers 1950 porter le standard de vie du pays à celui de 1913. C'est un pas en arrière de 37 années, mais à partir de ce moment là, avec des finances assainies et un outillage perfectionné, le pays pourra repartir vers des destinées nouvelles et florissantes.

Un fait remarquable est qui milite en faveur de la situation générale est la situation dans laquelle se trouvent les banques. Ayant traversé ces périodes terribles avec une prudence et une intelligence remarquables, elles disposent de très grandes liquidités et alimentent constamment tous les besoins industriels du pays. Leur contribution au nouvel essor du pays est des plus précieuses, car à toute nouvelle initiative afflue immédiatement les capitaux nécessaires.

EGYPTE-ITALIE

En terminant, le Prof. Bresciani-Turroni n'a pas manqué de traiter la question des rapports commerciaux italo-égyptiens, en faisant relever que les échanges entre ces deux pays ont une tendance très nette à se développer du fait justement de l'industrialisation de l'Egypte d'une part et de l'autre à l'essor de l'industrie textile et mécanique italienne de l'autre. Les besoins en coton de l'Italie demeurent entiers et tendent à se développer encore, les besoins de l'Egypte en outillage industriel augmentant de leur côté toujours d'avantage, il est naturel que ces deux pays en viennent à réaliser des accords qui les avantageront tous deux, une communauté de besoins ne pouvant qu'être une base saine pour une amitié solide et des relations stables.

L'on ne peut donc que souhaiter une rapide et entière normalisation des relations italo-égyptiennes qui marqueront une ère nouvelle de prospérité pour les deux pays.

WALTER AXISA

* VOIR LA REVUE D'EGYPTE
DU 12/4/47

Comptabilité Arabe

Livres de Comptabilité en arabe et en français-arabe, dictionnaires commerciaux français-arabe et anglais-arabe, correspondance commerciale en trois langues :

Par le Professeur
YASSA ABDEL SAYED
En vente
dans les principales
librairies.

L'ECONOMIE ALLEMANDE

Le bilan de l'effort économique de guerre

L'effort poursuivi avec une tenacité exceptionnelle eut des résultats importants: 25 millions de tonnes d'acier, 5.000 locomotives et 120.000 wagons, 170.000 camions en 1944, 5 millions, 900.000 tonnes d'essence synthétique et 104.000 tonnes de caoutchouc Buna, voilà des résultats qui aidèrent singulièrement l'effort de guerre.

Le seul point faible de cette politique fut ses conséquences financières: elle coûtait très cher. D'une part, il fallut multiplier les emprunts, les dettes contractées par l'Etat se sont élevées à 56 milliards de marks en 1942, à 70 milliards en 1943, à 93 en 1944. D'autre part, l'énormité des commandes de l'Etat — qui atteignirent en 1944 150 à 160 milliards de marks — contribua à accroître les moyens de paiement; les bilans de la Reichsbank montrent nettement cette tendance à l'inflation, grave pour l'avenir de la monnaie.

Bilans de la Reichsbank (en milliards de marks)

31 octobre 1939	9,36	1,52	10,82
31 octobre 1940	13,07	1,61	12,94
31 octobre 1941	18,46	2,47	17,47
31 octobre 1942	24,64	2,89	22,60
31 octobre 1943	36,32	5,97	30,92
31 octobre 1944	53,95	9,60	44,70

Gagnée sur le plan de la production, la guerre économique a été perdue par la défaillance des transports et sur le plan financier.

Les facteurs du marasme industriel actuel

La défaite et l'occupation ont plongé l'économie allemande dans le chaos (1) : à la place du deuxième pays commerçant et du premier pays industriel d'Europe n'existe plus à l'heure actuelle qu'un agrégat de zones et de régions où l'industrie végète et où la rareté des objets de consommation engendre la montée des prix et l'inflation. On a parfois parlé de "vies germanique": cette expression n'est pas seulement vraie dans le domaine politique, mais aussi sur le plan économique.

On pourrait être tenté d'attribuer cette situation catastrophique à une réduction massive de l'équipement industriel, et d'expliquer celle-ci par les destructions de la guerre, par la politique de démantèlement du potentiel industriel de l'Allemagne, et par le prélèvement des réparations; aucune de ces causes n'a cependant d'influence décisive; aussi bien les industries allemandes ne travaillent pas actuellement à la cadence que leur permettrait leur capacité actuelle. La crise industrielle présente a d'autres causes économiques, démocratiques, et politiques dont les plus graves sont le déficit charbonnier, la pénurie des matières premières et des transports, l'insuffisance de la main-d'œuvre et l'écartèlement de l'économie allemande en plusieurs zones d'occupation plus ou moins étanches.

Les causes fictives ou secondaires

L'influence des destructions de guerre

Il est maintenant prouvé que les bombardements aériens ont beaucoup plus fortement atteint les villes que les usines elles-mêmes. Les 120.000 tonnes de bombes qui ont été lancées sur la région industrielle de la Ruhr, y ont détruit 70 pour cent d'immeubles d'habitation; à Berlin, 58 pour cent des appartements sont ruinés. En revanche, les industries vitales n'étaient qu'assez faiblement atteintes: 18 mines de charbon sur 170 étaient, dans la Ruhr, gravement endommagées de façon durable. L'équipement sidérurgique a davantage souffert: des estimations faites à la fin de 1945, évaluaient à 30 pour cent seulement les installations entièrement détruites, 20 pour cent avaient subi des dommages partiels ou légers et pouvaient être remises en état dans les 6 mois; la moitié des hauts fourneaux, aciéries et laminoirs était intacte. Les industries chimiques de la Ruhr n'ont subi, sauf à Dortmund, que peu de dégâts, et on a estimé qu'en moins de deux ans la Ruhr pourrait redevenir un très gros fournisseur mondial de produits synthétiques. Un exemple typique de la faible portée pratique des bombardements sur l'industrie: la grande usine chimique de Leuna, une des plus importantes du monde, a reçu pendant la guerre 10.000 bombes; elle a repris sa fabrication d'ammoniaque et d'essence synthétiques.

Les destructions dues à la guerre n'ont donc qu'une influence très réduite sur la situation actuelle de l'industrie en Allemagne. Du moins pouvait-on s'attendre en 1945 à ce que les Alliés poursuivaient une politique systématique de démantèlement industriel: il faut reconnaître que cette attente a été déçue.

Le démantèlement industriel: la politique de Potsdam

La politique économique des Alliés a, dans le domaine industriel, beaucoup changé depuis 1945. Au début, ils avaient opté

nettement pour l'abaissement industriel du Troisième Reich, si l'on en juge d'après les principes de Potsdam et d'après les modalités d'application de l'accord de Potsdam, fixées en 1946.

L'accord de Potsdam, communiqué le 2 août 1945, paraissait orienter la politique allemande dans la voie d'un démantèlement économique de l'Allemagne: d'une part il limitait l'aide économique future à la production minière, aux questions de programmes commerciaux, de devises et de saaires et posait le principe de la décentralisation pour tous les autres modes d'activité économique; d'autre part il mettait l'accent sur le développement de l'agriculture et de l'industrie domestique, il prévoyait le rapatriement et la destruction de tout le matériel susceptible d'être adapté à la production de guerre, ce qui revenait en somme, si les mots ont un sens, à priver l'Allemagne de toute industrie de base. Telle était la teneur de l'article 5, chapitre IV, des accords de Potsdam.

Il sembla pendant quelques mois que les Alliés faisaient un effort pour appliquer ces principes généraux, puisque le 26 mars 1946, le Conseil de Contrôle de Berlin approuvait un plan de démantèlement de l'industrie allemande. Ce plan poursuivait essentiellement le désarmement industriel de l'Allemagne et le développement des industries agricoles et pacifiques. En fait il distinguait trois groupes d'industries en Allemagne; les premières seraient interdites, celles qui servaient directement à la guerre et avaient été créées pour elle: production d'armes, de machines-outils lourdes, de tracteurs lourds, de roulement à bines — et à côté de ces industries métallurgiques, un très grand nombre d'industries chimiques: essences et caoutchouc de synthèse, matières radio-actives, produits chimiques de guerre et gaz de combat; certains métaux non ferreux étaient également prohibés en raison de leur rôle dans la fabrication des aciers spéciaux, et les constructions aéronautiques: beryllium, vanadium, magnésium et aluminium; l'essence et le caoutchouc synthétique étaient toutefois provisoirement autorisés pour satisfaire aux besoins intérieurs immédiats.

La plupart des autres industries faisaient partie d'un deuxième groupe dont la production devait être limitée à un niveau voisin de celui de 1932. A cet effet, pour les usines la capacité de production existante devait être réduite à celle de 1932, le surplus servant aux réparations: ainsi pour l'acier la production à venir ne devrait pas dépasser 5.800.000 tonnes, la capacité théorique des installations étant fixée à 7.500.000 tonnes. Pour toutes sortes d'autres industries métallurgiques et chimiques, les niveaux de production étaient limités suivant des proportions variables par rapport à ceux de l'avant-guerre

	0/0 par rapport à 1936
Métaux non ferreux :	
Cuivre	48
Zinc	60
Plomb	54
Etain	50
Nickel	18
Mécanique et produits métallurgiques divers :	
Machines-outils	11,4
Constructions mécaniques lourdes	31
Autres constructions mécaniques	50
Industries électriques	50
Industrie automobile : ...	
Tourisme	16
Commerciale	67
Tracteurs agricoles	72
Industries chimiques :	
Produits chimiques de base (azote, phosphates, acides, carbure de calcium, chlore)	40
Produits chimiques divers (matières plastiques, fournitures industrielles, etc...)	70
Matières colorantes et produits pharmaceutiques	80

Parmi les industries limitées, certaines seraient exemptées de démontages ainsi celles des moyens de transport ferroviaires, les industries textiles, les industries du papier et des chaussures. Un troisième groupe d'industries enfin serait libre, celles des matériaux de construction, des meubles, de la céramique, des bicyclettes; la production houillère devait être provisoirement poussée au maximum et atteindre 155 millions de tonnes au moins.

La mise en application de ce plan conduirait à réduire de 45 à 50 pour cent le niveau de production de l'industrie allemande par rapport au niveau de 1938: on estimait que les industries ainsi laissées à l'Allemagne pourraient alimenter, dès 1949, une exportation de 3 milliards de marks (valeur 1936) et qu'ainsi on pourrait équilibrer les 3 milliards prévus d'importations. On a parfois taxé de "néo-luddisme" cette politique de désarmement économique. Elle est maintenant totalement abandonnée.

* (VOIR "LA REVUE D'EGYPTE" DU 11/4/47)

EPUISE 1939 (II) *

par Jean CHARDONNET

L'abandon de la politique de Potsdam

Les motifs sont toutefois différents suivant les Alliés. De la part des Russes la raison du revirement est le désir de tirer le meilleur parti des usines encore existantes dans leur zone, en vue d'obtenir le maximum de réparations. Ce qui n'a pas été démonté par eux, paraît être entièrement passé sous le contrôle du gouvernement soviétique, les entreprises auraient été réparties en 16 groupes, administrés par des fonctionnaires soviétiques ou dirigés par eux. Ce sont d'abord les usines d'électricité et les usines de lignite qui ont été les premières visées, mais le contrôle soviétique se serait étendu aux usines métallurgiques, chimiques, aux exploitations charbonnières : la confiscation des biens des criminels de guerre a naturellement favorisé cette mainmise de l'Etat soviétique sur les industries allemandes de zone soviétique qui n'ont pas encore été démontées.

Il est naturel, dans ces conditions, que l'URSS cherche non pas à freiner la production, mais à la pousser, c'est ainsi que le maréchal Sokolovsky, aurait soumis en décembre 1946 à certains de ses collègues du Conseil de Contrôle de Berlin des propositions économiques qui marquent l'abandon des principes économiques de Potsdam et du plan de nivellement de mars 1946. L'Allemagne pourrait produire 12 millions de tonnes d'acier, et non 5,8, elle conserverait les 2/3 de sa capacité industrielle et son activité serait le double de celle qui était prévue en mars dernier; l'Allemagne paierait ses réparations, non en matériel d'équipement, mais en produits industriels, pendant une période de 10 années, et la part des Russes s'éleverait à 10 milliards de dollars — ce qui porterait à 20 milliards de dollars environ le total des réparations à fournir.

Or les Puissances occidentales, la Grande-Bretagne essentiellement, pour des raisons toutes différentes, enclinent à donner à l'Allemagne un potentiel industriel plus fort que celui qui était primitivement fixé en mars. La zone britannique est de beaucoup la plus industrialisée, elle est la plus peuplée, avec 23 millions d'habitants, soit 2.500.000 personnes de plus qu'en 1939 à cause de l'afflux des réfugiés de l'est; inversement elle est la moins riche en produits alimentaires; malgré les efforts de l'Agriculture Division du gouvernement militaire, elle ne peut subvenir qu'à 40 pour cent de ses besoins en produits alimentaires; elle doit en importer 100.000 tonnes par mois, soit une dépense de 130 millions de livres par an, à laquelle il faudrait ajouter 50 millions de livres, si l'on voulait améliorer les rations alimentaires actuelles, jugées trop faibles.

* * *

Or les Britanniques ne peuvent compenser ces achats par des exportations en quantités suffisantes; tout au plus peuvent-ils en exportant charbon, potasse et bois récupérer 50 millions de livres; le déficit reste important, 80 millions de livres: c'est là un poids que les Anglais jugent trop lourd pour le contribuable britannique. Pour l'alléger, ils n'entrevoient qu'une solution, l'augmentation des exportations allemandes de la zone britannique, donc l'accroissement de la production industrielle dans leur zone.

Moins industrielle, moins peuplée — 17 millions d'hommes — et mieux pourvue en ressources agricoles, la zone américaine se trouve dans une situation moins grave, parce que le déficit y est moins élevé. Il n'en reste pas moins qu'en 1945 elle a dû importer des marchandises pour une valeur de 50 millions de dollars et n'a pu vendre que pour 1.250.000 dollars; dès juillet 1945, le général W.H. Draper, chef du Département économique du gouvernement militaire américain à Berlin, constatait lui aussi qu'il fallait exporter, donc produire davantage, pour pouvoir acheter produits alimentaires et matières premières.

Aussi Anglais et Américains, après la fusion de leurs zones, ont-ils prévu une notable augmentation de la production industrielle allemande: les textiles seront développés et la Reconstruction Finance Corporation avancera les sommes considérables nécessaires à l'importation de coton brut; la production de la verrerie, de la céramique, des cycles et motocyclettes sera augmentée: 50 millions de bicyclettes seraient produites par an dans les deux zones d'occupation. Bien plus on envisage de porter à 11 ou 12 millions de tonnes la production d'acier, d'accroître celle des machines, notamment des machines agricoles et des produits chimiques. Ainsi espère-t-on pouvoir progressivement équilibrer en 1950 les exportations et les importations: voici compte tenu des augmentations de productions prévues, les mouvements commerciaux envisagés pour les deux zones:

	(Prévues en millions de dollars)	
	Exportations	Importations
1947	350	1.240
1948	600	975
1949	900	935

Qu'il s'agisse de la zone soviétique ou des zones anglo-américaines, des raisons différentes aboutissent à une politique convergente et sonnant le glas de la politique économique de Potsdam. Le marasme actuel de l'industrie allemande n'est donc pas dû à une volonté de démantèlement industriel qui n'a existé qu'un temps. Ce revirement complet a entraîné, du moins à ce qu'il semble, un ralentissement des réparations.

Le prélèvement des réparations

La procédure de prélèvement. — Le principe des réparations a été fixé à Potsdam en juillet-août 1945: il fut alors décidé que l'U.R.S.S. prélèverait ses réparations sur sa zone et qu'elle satisfierait sur les siennes propres les demandes polonaises; elle devait en outre recevoir 26 % de l'outillage industriel des zones occidentales, disponible pour les réparations, soit 16% en échange de produits alimentaires et miniers de l'Est, et 10% sans contre-partie. Quant aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et autres pays qui auraient droit aux réparations, ils les recevraient par prélèvements sur les zones occidentales. Les réparations consistant en matériel industriel, deux questions se posaient dès lors: quels seraient le volume et la nature de ce matériel à enlever à l'Allemagne et à consacrer aux réparations? Comment serait-il réparti entre les ayant-droits?

Or, pour fixer le volume à prélever, il fallait connaître celui qui était à maintenir en Allemagne; tel fut l'un des objets du plan de nivellement de mars 1946, qui en fixant les capacités industrielles à laisser à l'Allemagne, déterminait par soustraction le matériel à lui enlever. Celui-ci devait être fixé par le Conseil de Contrôle de Berlin; ainsi ont été affectées au démontage 444 usines de zone britannique, 167 de zone américaine, 56 de zone française, au total 667 usines, pour moitié des usines d'aviation ou d'armement.

La répartition théorique a été faite par la Conférence des Réparations en décembre 1945 et janvier 1946: un pourcentage de réparations déterminé a été attribué à chacun des 18 pays membres de la Conférence (à l'exception de l'U.R.S.S. et de la Pologne, qui prélèvent les réparations sur la zone soviétique) et les réparations ont été réparties en deux catégories de biens, la catégorie B comprenant notamment l'équipement industriel et les navires, la catégorie A les autres formes de réparations: voici la liste des principaux bénéficiaires, d'après l'acte final de la Conférence signé le 14 janvier 1946.

	Catégorie A	Catégorie B
Royaume-Uni	28	27,8
France	16	22,8
Etats-Unis	28	11,8
Yougoslavie	6,6	9,6
Pays-Bas	3,9	5,6
Tchécoslovaquie	3	4,3
Grèce	2,7	4,35

La répartition pratique est faite sur ces bases par l'Agence interalliée des réparations, siégeant à Bruxelles et instituée par l'Acte final de la Conférence; le travail devait être terminé le 31 décembre 1948.

Les résultats en 1946. — Or, en 1946, le prélèvement des réparations a été limité. Un récent rapport de M. Sutton, secrétaire général de l'Agence de Bruxelles, vient de confirmer ce que de nombreux communiqués partiels avaient fait connaître. Le montant des biens, déclarés disponibles et mis par le Conseil de contrôle de Berlin à la disposition de l'Agence, est jugé très insuffisant.

Outre 686.000 tonnes de navires marchands, l'Agence de Bruxelles a réparti l'équipement industriel de 139 usines comprenant 75.000 machines: ainsi, les Bayrische Motoren Werke, répartis entre 10 pays, l'usine de moteurs Klockner-Humboldt-Deutz partagée entre la France, la Belgique et l'Inde, l'usine Carl W. Borgward attribuée à la France; ces 139 usines appartenaient pour la plupart aux zones américaine et britannique. En outre des machines-outils, pour une valeur de 90 millions de marks sont en cours d'attribution, dont 75 millions de zone britannique et 15 de zone française.

Non seulement, ces prélèvements sont lents, mais ils sont incomplets dans les zones occidentales; ils ne paraissent guère avoir été très importants que dans la zone soviétique où les districts industriels de Saxe et de Berlin seraient très appauvris en équipements (3 % de l'équipement des industries automobiles de Berlin est resté). La politique des réparations en matériel industriel a tourné court encore plus rapidement que la politique des réparations en argent, à la fin de la première guerre mondiale.

(Lire la suite dans notre prochain numéro)

NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ÉTRANGER

LES SUITES DE LA CRISE INDUSTRIELLE BRITANNIQUE

Afin de faire face à la baisse de la production des tissus en coton enregistrée au cours du premier trimestre de cette année, à la suite de la crise du combustible, la Grande-Bretagne achètera aux Etats-Unis 50 millions de yards carrés de tissus de coton écri.

Ces tissus seront envoyés dans des ateliers de finissage britanniques. C'est la première fois que la Grande-Bretagne importe du coton semi-manufacturé des Etats-Unis. Le prix sera de 20% supérieur à celui de la production nationale.

Avant la guerre, la production de tissus de coton s'élevait en Grande-Bretagne à une moyenne annuelle de 1.916 millions de yards carrés. Celle de l'année dernière est tombée à 53 millions, soit un peu plus du 1/4 de la production d'avant-guerre.

LA CONSOMMATION COTONNIERE AUX ETATS-UNIS

La consommation de coton aux Etats-Unis s'est élevée en Mars à 860.000 balles contre 840.000 en février, et 804.000 en mars 1946.

La consommation journalière s'élève respectivement à 41.000, 42.000 et 38.000 balles.

GRAVE CHUTE DE LA PRODUCTION DE RAYONNE ET NYLON EN ANGLETERRE

La production de rayonne et de nylon pour le mois de février est tombée à 13 millions de livres poids contre une moyenne mensuelle de 17 millions et demi pour les 4 mois précédents.

Compte tenu du nombre de jours moins élevé en février, ceci représente une baisse de 22% par rapport à janvier.

POUR ENCOURAGER LA CULTURE DU COTON EN TURQUIE

Le gouvernement turc prend des mesures en vue de développer dans le pays la culture du coton.

En particulier, le montant des crédits accordés par la Banque Agricole aux cultivateurs de coton sera quadruplé et dans certains cas quintuplé.

LA BONNETERIE FRANÇAISE

En 1939, sur un chiffre d'affaires global de 5 milliards, la bonneterie française avait exporté pour 100 millions de francs. En 1946, sur un chiffre d'affaires global de 17 milliards, les exportations ont été d'un milliard. Ainsi, la proportion des exportations par rapport à la production est passée d'un cinquantième en 1939 à 1/17ème en 1946.

MAINTIEN DES CONTROLES ECONOMIQUES AU CANADA

La Chambre des Communes a adopté en principe le Bill protégeant le maintien des contrôles économiques.

Le Bill, qui est le sujet des amendements ultérieurs, a été adopté par 125 voix contre 43. Cette mesure affectera le prix des vêtements, les loyers, les denrées alimentaires et de nombreux autres produits.

LES VENTES "MECANISEES"

D'après une étude du Département du Commerce américain, certains experts de la vente en détail estiment qu'ils pourront atteindre cette année un chiffre de ventes "mécanisées" évalué à 3 milliards de dollars. Les machines qui fournissent des marchandises en y mettant une pièce de monnaie, vendent actuellement par an pour près de 500 millions de dollars de cigarettes, de bonbons, et de boissons. Les machines automatiques de l'avenir vendront selon les prévisions actuelles, un choix plus grand de produits, tels que les œufs, le beurre, la crème, le fromage et d'autres produits fermiers. On fait actuellement des essais pour la vente des livres par des machines automatiques. L'enregistrement des disques de gramophones se fera probablement aussi de la même manière.

L'UNION SOVIETIQUE ET LES ETATS-UNIS VONT DISCUTER LE REGLEMENT DU PRET-BAIL.

Les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont accepté d'entamer des négociations en vue du règlement final du Lend-Lease (Prêt-Bail).

L'acceptation par le gouvernement soviétique d'entamer ces négociations a suivi la présentation à l'URSS d'un aide-mémoire américain demandant l'ouverture des pourparlers. C'était la cinquième démarche américaine auprès du gouvernement russe.

Les conversations russo-américaines auront lieu à Washington. C'est M. Victor Novikov, ambassadeur soviétique à Washington, qui commencera dès son retour dans la capitale améri-

caine les négociations avec le gouvernement américain qui sera représenté par M. Willard Thorp.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU COMMERCE ORGANISE SA PROCEDURE CONCERNANT LES TARIFS DOUANIERS

Les délégués des 18 nations membres de la conférence internationale sur le commerce et la main-d'œuvre se sont réunis pour organiser la procédure de la conférence concernant les tarifs douaniers.

La conférence, qui s'est ouverte la semaine dernière et qui, pense-t-on, durera cinq mois, affronte deux problèmes d'importance vitale: l'élaboration finale de la charte internationale du commerce pour la soumettre à une session plénière prévue pour la fin de cette année, et la négociation d'accords commerciaux multilatéraux entre les nations représentées à la conférence.

LE COMMERCE ENTRE LA YUGOSLAVIE ET LE LEVANT.

Le Chargé d'Affaires de Yougoslavie a informé le Ministère des Affaires Etrangères que son gouvernement enverrait prochainement au Liban et en Syrie une délégation commerciale pour examiner les possibilités de la reprise des échanges commerciaux et de la conclusion d'un traité de commerce entre la Yougoslavie et le Liban et la Syrie.

Le Chargé d'Affaires a également communiqué au Ministère des Affaires Etrangères une invitation à la foire agricole qui se tiendra du 1er mai au 9 juin prochain à Zagreb.

LE COMMERCE ENTRE LA TURQUIE ET L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE

Bien que les relations commerciales n'aient pas encore pratiquement repris entre la Turquie et les zones anglaise et américaine de l'Allemagne, des propositions d'achat ou de vente de plus en plus nombreuses, provenant des firmes se trouvant dans ces zones, parviennent aux maisons de commerce d'Istanbul.

La Chambre de Commerce d'Istanbul étudie la possibilité d'une reprise du commerce avec les zones anglaise et américaine de l'Allemagne.

ACCORD COMMERCIAL LA NORVEGE ET LA BELGIQUE.

Un accord commercial, complétant celui du 21 février dernier entre la Norvège et l'Union belgo-luxembourgeoise, a été signé.

Pour la période se terminant le 29 février 1948, la Norvège livrera pour 117 millions de couronnes et recevra pour 200 millions de couronnes.

TARIFS DOUANIERS TURCO-AMERICAINS

Le gouvernement américain a effectué auprès du gouvernement turc des démarches au sujet de la possibilité d'une réduction réciproque des tarifs douaniers dans le but de développer le commerce entre les deux pays.

Le ministre du Commerce turc a consulté les Chambres de Commerce d'Istanbul et de Smyrne, qui se sont réunies immédiatement. Une décision sera prise incessamment.

PROCHAINE RENCONTRE DES PRESIDENTS ARGENTIN ET BRESILIEN

Une rencontre aurait lieu le 14 mai entre M. Péron, président de la République Argentine, et M. Dutrat, chef du gouvernement du Brésil.

A l'issue de l'entretien, des accords commerciaux entre les deux pays seraient signés.

NOUVEAU TRAITE DE COMMERCE ENTRE LA SUEDE ET LA POLOGNE!

Un traité de commerce et un accord monétaire entre la Suède et la Pologne ont été signés le mois dernier à Stockholm. Ils seront valables pour une période de douze mois, partant de l'échange des documents de ratification.

La valeur totale des exportations de la Pologne vers la Suède pendant la période en question est estimée d'environ 205 millions de couronnes (\$56.940.000), dont 130 millions de couronnes seulement pour le charbon et le coke (3 millions de tonnes). La liste des exportations polonaises comprend aussi du zinc, du fer, de la soude, de la porcelaine, du verre, des argiles, des textiles, des machines pour l'industrie textile, divers produits agricoles, etc. Les exportations courantes suédoises, estimées à 110 millions de couronnes (\$ 30.560.000), comprendront des chevaux (10.000), du bétail, du poisson, des semences, du minerai de fer, certains alliages de fer, des roulements à billes et des paliers à rouleaux, du matériel sanitaire et des produits chimiques, etc.

DELEGATION HONGROISE A BRUXELLES

Une délégation financière hongroise se rendra la semaine prochaine à Bruxelles en vue de la conclusion d'accords de paiement devant permettre l'exécution de l'accord commercial belgo-hongrois.

LE TAUX DE CHANGE ENTRE LA FRANCE ET LE PORTUGAL

Le JOURNAL OFFICIEL modifie comme suit la valeur de l'escudo portugais, au cours, pratiqué par le fonds de stabilisation des changes:

- 1) Versement d'achat 474.70 frs. les 100 escudos;
Vente 481.70 frs. les 100 escudos.
- 2) Billets d'achat 470 frs les 100 escudos;
Vente 481.70 frs. les 100 escudos.

LA PRODUCTION DE L'ACIER AUX ETATS UNIS.

La production américaine d'acier au cours du mois de mars a été un record depuis la fin des hostilités. Elle a atteint 6.500.000 tonnes métriques ce qui porte à près de 20 millions de tonnes la production du premier trimestre de l'année. Ce chiffre trimestriel est également un record depuis la fin des hostilités. L'Institut Américain de l'Acier et du Fer signale que les aciéries américaines ont travaillé au cours du mois dernier d'un taux moyen de 94% de leur capacité de production, contre 91,7% pour le mois de février 93% en janvier et 83,3% en mars 1946.

LE COMMERCE EXTERIEUR DANOIS

Au cours des deux premiers mois de l'année, les exportations danoises ont atteint 272 millions de couronnes contre 191 millions durant les deux premiers mois de l'an dernier.

Les importations se sont élevées à 368 millions contre 282 millions.

LA CONSTRUCTION AMERICAINE DE BATEAUX

Les nouvelles constructions de bateaux en mars dernier ont atteint en dollars la valeur de 785 millions, soit une augmentation de 6,9% sur février et une légère diminution sur janvier. Mais le chiffre de mars 1947 est de 30,6% supérieur à celui de mars 1946.

AGGRAVATION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE MONDIALE

L'Organisation Mondiale des Vivres, la FAO, publie un nouveau rapport sur la situation alimentaire dans le monde.

Selon le rapport, les conditions s'aggravent en Europe Continentale, en Grande-Bretagne et en Extrême-Orient, à la suite de l'hiver rigoureux ou de la sécheresse.

LE LIBAN SE JOINT A LA BANQUE ET AU FONDS INTERNATIONAUX

Le Liban vient de joindre à la Banque Internationale et au Fonds Monétaire, portant ainsi à 44 le nombre des membres de ces deux institutions.

Le quota du Liban au Fonds est de 4.500.000 dollars.

LE RENDEMENT DES IMPOTS EN FRANCE

Le recouvrement des impôts en 1946, comparé à celui opéré en 1945, fait ressortir une augmentation de plus de 219 milliards, avec un total de 427 milliards.

Les plus-values portent sur la taxe sur le chiffre d'affaires 111 milliards contre 43; la taxe sur les transactions: 42 milliards contre 22; les douanes: 18 contre 4. En outre, l'impôt de solidarité a rapporté 52 milliards en 1946 et la confiscation des profits illicites 12 milliards.

LES PROGRES DE LA PRODUCTION AUTOMOBILE FRANÇAISE

La production automobile française, voitures de tourisme, véhicules industriels, cars, tracteurs, et véhicules spéciaux, en février 1947 a atteint 11.638 unités contre 12.007 en janvier et 9.494 en décembre 1946.

La moyenne mensuelle de 1946 s'élève à 8.006 unités contre une moyenne mensuelle de 2.882 unités en 1945. Pendant le premier mois de 1947, les exportations ont porté sur 3.757 unités.

LES BLES ONT GELE EN FRANCE SUR 1.500.000 HECTARES

Le gel des blés a atteint plusieurs régions de France: on estimait les dégâts à deux millions d'hectares, mais quelques surfaces ont pu être sauvées. Finalement, plus d'un million et demi d'hectares gelés manqueront cependant lors de la prochaine récolte. On a réemblayé grâce au blé venu d'Amérique, mais c'est là un palliatif. Le gel a atteint particulièrement les régions ayant les meilleurs rendements.

Le gouvernement va prendre d'ailleurs, pour assurer la soude, des mesures de contrôle. En particulier l'inscription chez les boulangers est rétablie dans certaines villes comme Marseille.

L'INDUSTRIE DE LA SAVONNERIE FRANÇAISE

Bien que la production de savon en France reste très inférieure aux besoins, elle est en augmentation constante depuis la libération. Pour janvier 1946, elle a atteint 728 tonnes, pour le savon de toilette, et 6.629 tonnes pour le savon de ménage, contre 1.370 tonnes et 19.104 tonnes en 1938 pour les mêmes produits. Par contre, la fabrication des produits détersifs est supérieure à celle d'avant-guerre. Elle a atteint 8.770 tonnes le mois de janvier, contre une production moyenne mensuelle de 7.540 tonnes en 1938.

EMISSION D'UN BILLET ROUMAIN D'UN MILLION DE LEIS

Des billets de banque de 1 million de leis seront mis en circulation par la Banque Nationale de Roumanie, à partir du 18 avril.

LES BENEFICES DES OPERATIONS DE BOURSE ET L'IMPOT

(Suite de la page 9).

Réponse à la question écrite N° 5912 (J. Off. 19 janvier 1921; Jéb. parl. Ch. p. 25;) réponse à la question écrite N° 3576 (J. Off. 3 mai 1929; déb. parl. Ch. p. 1625;) Conseil d'Etat, 27 Octobre 1933 rec. des Arr. du Conseil d'Etat p. 968; Conseil d'Etat 21 janvier 1935 Rec. des Arr. du Conseil d'Etat p. 75; Conseil d'Etat 9 décembre 1935 Rec. des Arr. du Conseil d'Etat p. 1156).

Après la promulgation du décret-loi du 20 Juillet 1934, ce problème ne se pose plus en France parce que l'art. 78 du Code Général des Impôts directs range désormais parmi les bénéfices soumis à l'impôt, se rapportant aux professions libérales, "les produits des opérations de Bourse effectuées à titre habituel par les particuliers".

L'inclusion des spéculateurs sur titres parmi les professions libérales, tout en constituant une dérogation à la loi commerciale, a pour but d'empêcher la déduction des pertes spéculatives des bénéfices commerciaux et de soumettre cette catégorie de personnes à un taux d'impôt plus favorable.

Il serait souhaitable qu'une solution analogue soit envisagée aussi en Egypte, afin de soustraire les gains spéculatifs au taux excessif établi pour les bénéfices exceptionnels.

En Belgique, de manière générale, toutes opérations lucratives donnent ouverture à l'impôt.

Toutefois les arrêts rendus par les différentes Cours d'Appel ont statué que le caractère professionnel devait nécessairement résulter dans les opérations d'achat et de vente des titres. [Cour d'Appel de Bruxelles, 6 avril 1928; Journ. pr. Dr. fisc. 1928 p. 153; Cour d'Appel de Gand, 10 juillet 1934, Journ. pr. Dr. fisc.; 1937 p. 305; Cour d'Appel de Liège, 31 mai 1935; Journ. pr. Dr. fisc. 1935, p. 353.]

De tout ce qui précède on peut conclure qu'en Egypte les bénéfices spéculatifs dérivant d'opérations de Bourse doivent être examinés d'après leur fréquence, déterminant une profession, car un nombre d'opérations isolées, même répétées, ne peut attribuer au spéculateur la quantité de professionnel.

La distinction fondamentale entre placement de fonds en vue de profiter de revenus et spéculation en vue de bénéficier d'une différence entre achat et revente est une question d'appréciation qui, en cas de divergence entre Administration Fiscale et contribuable, doit être laissée aux Tribunaux.

Alexandrie, décembre 1946.

L'ART DE L'ETALAGE

L'ART de l'étalage a ses lois, ses tendances, sa technique.

Un bon étalage est déterminé par deux préoccupations: une idée commerciale et une idée artistique.

La fonction de l'étalage est d'arrêter le passant, de susciter en lui le désir d'achat: c'est un catalogue qui met en valeur l'objet sur lequel on veut attirer la clientèle; l'étiquette posée en bonne place joue un rôle important.

La construction en hauteur, en largeur, en profondeur, comporte un accord de lignes et de volumes. C'est surtout dans la gradation des plans, qui évite la monotonie, qui attire le regard sur un point voulu, que se manifeste la fantaisie de l'étalagiste.

LA VITRINE

LA vitrine d'un grand magasin doit avoir les dimensions les plus vastes possible, conservant la facilité d'être réduite par des moyens amovibles intérieurs. La profondeur doit être au moins de 2m.50 à 3 mètres. Le plafond sera aménagé pour recevoir tout système d'éclairage. Le sol devra être composé d'éléments démontables. Les côtés et les fonds, de tonalités neutres, ainsi que toutes les parties visibles de la vitrine, recevront décors et rideaux à la demande. Enfin le soubassement ne devra pas dépasser 30 ou 40 centimètres.

La vitrine moyenne (chaussures, par exemple) doit avoir un soubassement d'environ 50 à 60 centimètres. Son fond et ses côtés peuvent être de bois ou de tous autres matériaux, mais il faut éviter les surfaces trop brillantes qui nuisent généralement, par leurs effets, à la marchandise exposée. Celle-ci sera présentée soit sur des étagères mobiles, dans le genre de colonnes transformables, soit sur des gradins de formes variées, dont la peinture s'harmonisera avec l'ensemble de l'étalage. La petite vitrine, celle du joaillier par exemple, devrait mettre l'objet à la hauteur d'oeil du passant: il ne faut pas obliger celui-ci à baisser les yeux.

L'ECLAIRAGE

L'ECLAIRAGE de la vitrine d'un grand magasin doit comprendre des appareils fixes et mobiles; l'encadrement intérieur de la base devra être pourvu de prises de courant, les lampes trouver une source de lumière dans un rayon d'un mètre. On devra se munir de deux sortes d'appareils; les uns intensifs, permettant de concentrer les rayons sur un emplacement déterminé, les autres extensifs permettant l'éclairage sur une plus grande profondeur. Des projecteurs orientables permettront des concentrations de feux qui, combinés avec des rampes, donneront aux objets le relief indispensable. Les tubes fluorescents ont révolutionné l'ancienne technique de l'éclairage et créé des possibilités nouvelles encore inexploitées.

Dans la vitrine moyenne, l'éclairage sera forcément plus simple et on pourra avoir recours à un éclairage fixe d'encadrement des baies, mais dissimulé dans le plafond. De toute façon, les appareils seront invisibles.

Quant à la petite vitrine, son éclairage devra jouer uniformément de chaque côté et l'emploi, pour les côtés et le sol de verre dépoli avec éclairage intérieur, est l'éclairage le plus attractif pour les petits objets.

La lumière doit baigner une vitrine en laissant ignorer ses foyers.

L'ETALAGE

L'ETALAGE est un tableau dont toute l'attraction est dans les contrastes: contrastes des valeurs — contrastes des couleurs — contrastes des lumières.

Sa variété est infinie et dépend des objets à présenter:

Pour les tissus, de grands drapés soutenus par des arbres stylisés;

Pour les robes, les mannequins modernes, retenant sur leurs corps, ou du bout des doigts fuselés des flots d'étoffes légers et lumineux.

Pour la lingerie, les bas, les colifichets, les accessoires en "plexiglas" ont transformé les étalages; le support devient invisible, par suite de la transparence du plexiglas, mais il se révèle néanmoins par les éclats de lumière accrochés à

chaque volute, et l'ensemble donne une note de distinction et de richesse qui n'avait jamais été atteinte jusqu'à ce jour.

Pour les bijoux, l'erreur de nombreux joailliers est de vouloir mettre trop de bijoux en vitrine et d'organiser ainsi de véritables déballages. Ils rebutent ainsi le spectateur éventuel et enlèvent tout caractère précieux à des pièces, qui sont quelquefois belles, mais ne semblent plus que des articles de bazar.

Les étalages doivent être modifiés très souvent, car le public se fatigue rapidement. Le commerçant avisé doit être à l'affût des nouveautés créées constamment par les grandes maisons d'accessoires et de mannequins et se faire aider, de temps en temps, par des étalagistes sachant mettre en valeur les articles de leur spécialité.

(Extrait du Bulletin de la Chambre de Commerce Française).

R.H.

CORRESPONDANCE

Le Caire, le 11 Avril 1947.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Sous le titre: "Monographie sur les spécialités pharmaceutiques", vous avez cru opportun de reproduire dans votre numéro de samedi 4 Avril une monographie sur Les Spécialités Pharmaceutiques, parue dans le Numéro de Février du Bulletin de la Chambre de Commerce Française du Caire.

Nous estimons de notre devoir envers l'Industrie Egyptienne de vous prier de vouloir bien insérer, dans votre prochain numéro, la rectification ci-après, afin de dissiper l'impression créée par des affirmations totalement infondées ou inexactes, contenues dans la dite monographie.

L'industrie égyptienne des produits pharmaceutiques, loin d'être à la veille de disparaître graduellement, poursuit ses progrès remarquables sans arrêt.

Les laboratoires qui ont cessé de travailler sont ceux qui ont été créés, pendant la guerre, par des agents-importateurs de fabriques étrangères, à la suite de l'arrêt des importations, avec l'intention bien arrêtée de renoncer à leur activité industrielle, dès que les maisons étrangères qu'ils représentaient auraient repris leurs exportations.

Quant aux autres laboratoires, ils sont tous en voie d'agrandir et moderniser leurs installations afin d'intensifier, varier, et perfectionner leur production qui se maintient à peu de chose près au niveau de la période de guerre, niveau qui, dans certains cas, a même été dépassé.

Quant à l'accueil que le corps médical fut-il étranger, ainsi que le public réservent aux produits égyptiens, nous sommes à même de fournir des indications précises démontrant que, non seulement cet accueil est de plus en plus sympathique, mais que nombre de produits de l'industrie nationale ont avantageusement remplacé les produits analogues étrangers qui ne sont pas toujours aussi irréprochables que les prospectus alléchants le prétendent.

A ce propos, nous avons tout lieu d'espérer que les mesures que les pouvoirs publics égyptiens estiment devoir appliquer à la production nationale dans l'intérêt de la santé et de la moralité publiques seront étendues aux produits étrangers et que l'industrie égyptienne ne tardera pas à bénéficier d'une protection analogue à celle dont jouit la concurrence chez elle.

Nous sommes heureux d'ajouter que les produits égyptiens commencent à être demandés à l'étranger et que, s'il est vrai que les laboratoires égyptiens sont de création récente, et doivent par conséquent soutenir une lutte incessante contre la concurrence étrangère, ces circonstances sont pour le consommateur une garantie supplémentaire, en tant qu'elles exigent de leur part une attention plus grande, afin d'améliorer constamment leur production et vaincre de la sorte les préjugés qui retardent mais n'empêchent pas son expansion continue.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, etc...

FEDERATION EGYPTIENNE DES INDUSTRIES.

N.D.L.R. — Nous accueillons avec plaisir la lettre de la Fédération des Industries dans nos colonnes. Cet accueil nous donne d'ailleurs l'occasion d'affirmer encore une fois, notre confiance dans les produits de l'industrie égyptienne que nous avons été les premiers à encourager. Cette attitude, cependant, ne saurait nous amener à faire abstraction de certaines opinions bonnes à faire connaître, à discuter et à débattre. Et c'est pourquoi la "Revue d'Egypte Economique et Financière" ouvre ses colonnes à tous pour le plus grand bien de ses lecteurs et comme le disait La Fontaine afin de mieux éclairer sa lanterne.

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le 29 Mars 1947
LA PENURIE MONDIALE DE RIZ

Le Comité International de secours alimentaire a demandé à tous les gouvernements des régions productrices de riz de fournir immédiatement un rapport sur les difficultés qui limitent actuellement la production et la mobilisation de tous les stocks de riz.

Le Comité estime que la situation est grave du fait que les disponibilités mondiales actuelles ne se montent qu'à 2.800.000 tonnes tandis qu'il faudrait au moins 7.700.000 pour assurer la subsistance des populations.

Malgré les efforts immenses faits par les pays producteurs depuis la fin des hostilités pour augmenter la production et mobiliser les stocks disponibles, de nouveaux efforts d'envergure sont nécessaires pour éviter la famine dans les régions habituellement consommatrices de ce produit.

— Le premier ministre siamois a déclaré fin février que le prix du riz augmenterait probablement lorsque le Siam ne sera plus soumis à l'obligation de fournir du riz aux Nations Unies. Le Gouvernement siamois encourage donc les fermiers à développer la culture du riz, de manière à ce que l'on puisse en maintenir le prix à un niveau raisonnable sur le marché intérieur. Le Siam compte bien profiter autant que possible des exportations de riz pour se procurer des devises étrangères.

— On s'attend à ce que la récolte de riz au Japon dépasse de 100 millions de boisseaux, soit de 22 0/0 la récolte de l'an dernier. Cela ne dispenserait du reste pas le Japon de faire appel à des importations substantielles de riz.

AGRUMES

— En Italie, les exportations d'agrumes pour le mois de janvier 1947 ont été de 8.445 t. de citrons, 6.862 t. d'oranges, 2.625 t. de mandarines dont respectivement 290 t., 66 t. et 23 t. pour la France. Pendant la même période, la consommation italienne autre que celle des centres producteurs a été de 10.022 t. de citrons, 7.141 d'oranges et 6.025 t. de mandarines.

BLÉ

— Le ministre de l'Agriculture de l'Afrique du Sud a précisé que l'Afrique du Sud avait produit pendant la campagne 1945-1946, 2 millions 800.000 sacs de blé, et que les estimations de la nouvelle récolte étaient de 3 millions de sacs environ, pour une demande de 6.250.000 sacs.

— Parmi les représentants des 29 nations qui participent actuellement à la Conférence internationale du blé, à Londres, 23 ont déjà exprimé les vœux de leurs pays et unanimement souligné la nécessité de conclure le plus rapidement possible un accord international pour le blé.

— Le gouvernement des Etats-Unis reprendra en mai ses exportations de blé. Elles porteront sur 2.030.000 tonnes, sur lesquelles la France et l'Afrique du Nord recevront 400.000 tonnes, la Hollande 56.000 et la Belgique 40.000 t.

— Sur les marchés américains, après la hausse enregistrée ces dernières semaines, les cours ont fléchi à partir du 19 mars. Au Canada, le blé à destination des pays autres que la Grande-Bretagne a baissé de 13 cents.

— La récolte de blé des Etats-Unis de 1947 est officiellement estimée à 1.212 millions de boisseaux, chiffre record, contre 1.156 millions de boisseaux pour 1946.

— A la suite de la diminution des stocks de blé, le gouvernement des Etats-Unis a rétabli le contrôle et le contingentement des exportations de farine.

CACAO

— Le détail des allocations de cacao faites, pour la saison 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947, par l'International Emergency Council, est le suivant :

Etats-Unis, 258.000 t.; Grande-Bretagne, 106.900 t.; France, 49.300 t.; Hollande, 30.160 t.; Belgique, 19.000 t.; U.R.S.S., 18.000 t.

Le total des allocations s'élevait à 621.000 tonnes contre 629.000 pour l'année précédente.

— La campagne du cacao est virtuellement terminée en Côte d'Ivoire. Les achats ont porté sur 25.000 tonnes et les stocks exportables s'élevaient, au 5 mars, à 23.000 tonnes.

CAFE

— Les importations de café ont atteint 63 millions de dollars contre 50 millions en décembre 1946 et 40 millions en janvier 1946. Les importations de fèves de cacao se sont élevées respectivement à 17 contre 7,6 et 3,1 millions de dollars.

— Le Brésil déploie de grands efforts pour remédier au déclin de la culture du café que l'on a enregistré ces dernières années. Le nombre de caféiers qui commencent à produire est encourageant, mais on ne base néanmoins les estimations de production que sur les vieux arbres.

— En 1945-1946, le Brésil a produit 11 millions de sacs de café. La récolte moyenne durant les 10 dernières années se situait à environ 110 millions de sacs par an.

CEREALES

Le département de l'Agriculture des Etats-Unis a annoncé le 21 mars que les allocations pour les exportations de céréales au titre du mois de mai totaliseront 51.500.000 boisseaux, dont 7.579.000 de farine.

Ce total comprendra notamment: 15.568.000 boisseaux de blé; 22.920.000 de maïs; 2.240.000 d'orge; 1.960.000 d'avoine et 1.080.000 de sorgho.

— Le ministère de l'Agriculture des U.S.A. vient de donner les chiffres des exportations de céréales autorisées aux U.S.A. pour avril. L'Inde recevra 18.000 tonnes de blé, la Chine 9.000 tonnes, le Japon et les îles Ryou Kyou 63.000 tonnes de blé, 7.000 tonnes de farine, 63.000 tonnes de maïs, ainsi que des céréales secondaires.

MAIS

— La récolte de maïs des Etats-Unis de 1947 est officiellement estimée à 3 milliards de boisseaux, contre 3.287 millions pour 1946.

OLIVES

— La récolte d'olives du Maroc s'annonce excellente. Les premières estimations font état de 70.000 t., dont 25.000 en provenance de la région de Marrakech. Le rendement moyen en huile s'établit à 18 0/0.

Le prix d'achat à la production a été fixé par les services agricoles à 18 francs le kilo.

SUCRE

— On estime que la production de sucre des Antilles britanniques s'élèvera au cours de cette saison à 650.000 tonnes contre 483.000 tonnes en 1938/1939. L'accroissement porte principalement sur la Jamaïque où selon les prévisions la production s'élèvera à 168.000 tonnes contre une moyenne de 80.000 tonnes avant guerre.

En effet, depuis le début de la guerre, la Jamaïque a progressivement développé ses plantations de canne à sucre au détriment de la culture des bananes.

(Extrait des "Marchés Coloniaux")

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES et SOCIÉTÉS

Verification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 52187 - LE CAIRE

EGYPTIAN JUTE Co.
S.A.E.

**Sacks, Bags, Hessians
& Sewing Twines**

Head Office
17, SHARIA KASR EL NIL — TELEPHONE 47446

Factory
SHOUBRA EL KHEIMA — TELEPHONE 43076

NOTRE BOURSE IMMOBILIERE

A VENDRE ET A ACHETER: — TERRAINS DE CULTURE — TERRAINS A BATIR — VILLAS ET IMMEUBLES DE RAPPORT
LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A "LA REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE ET FINANCIERE"
(B.P. 465) POUR LEUR MISE EN RAPPORT AVEC LES ACHETEURS ET VENDEURS EVENTUELS.

A ACHETER:

Terrains Agricoles:

- 200 feddans — à L.E. 250, terres 1ère catégorie, région Calioubieh, Ménoufié.
- 100 feddans — à L.E. 300, terre 1ère catégorie, région Calioubieh, Ménoufié (sur route principale).
- 1.000-2.000 feddans — incultes ou partie incultes, terres noires, ayant irrigation et drainage assurés, à L.E. 60 le feddan, région Gharbieh, Dakahlieh, Charkieh.
- 1.000-2.000 feddans — région Canal Nubarie — rive Est, ayant prises sur le susdit Canal, à L.E. 10 et L.E. 15 le feddan.

Terrains à bâtir:

- 1.000 m² sur 2 rues, au centre de la ville Caire.
- 500 m² sur 2 rues, au centre de la ville Caire.
- Zamalek — 500 m², sur 2 rues — sans restrictions.

Immeubles:

- Un immeuble, âge 10 à 15 ans, au centre du Caire de L.E. 100.000 et un autre de L.E. 50.000 — donnant sur 2 rues.

A VENDRE:

Terrains Agricoles:

- Béhéra — 2.800 feddans, région Edfina, à L.E. 35 le feddan.
- Béhéra — 155 feddans, région Basdallah, à L.E. 130 le fedd.
- Béhéra — 600 feddans, région Abou Matamir, à L.E. 5 le fedd.
- Gharbieh — 2.000 feddans, région Koutam, à L.E. 150 le fedd.
- Gharbieh — 500 feddans, région Dessouk, à L.E. 150 le fedd.
- Calioubieh — 150 feddans, rég. Caire, à L.E. 100 le fedd.
- Calioubieh — 170 feddans, rég. Caire, à L.E. 200 le fedd.
- Calioubieh — 100 feddans, rég. Caire, à L.E. 400 le fedd.
- Calioubieh — 36 feddans, région Caire, à L.E. 325 le fedd.
- Dakahlieh — 650 fedd., rég. Simbelleoum, à L.E. 325 le fedd.
- Dakahlieh — 500 fedd., rég. Simbelleoum, à L.E. 200 le fedd.
- Dakahlieh — 350 fedd., rég. Hanouth, à L.E. 160 le fedd.
- Dakahlieh — 900 fedd., rég. Hanouth, à L.E. 160 le fedd.
- Minia — 400 fedd., rég. Beni Mazar, à L.E. 120 le fedd.
- Beni Suef — 350 fedd., rég. Qaï, à L.E. 150 le fedd.
- Canal Nubarie — Béhéra — Une grande plantation vignes — en plein rapport, à vendre à un prix très convenable.

FAYOUM: Affaires très importantes.

- 700 feddans sur les bords du Lac Karoun — Beau Domaine agricole, peut convenir aussi comme terrain de pêche, de chasse et pour lotissement de villas, dans un site pittoresque, on demande L.E. 30 par feddan. Ce domaine est situé non loin de l'Auberge du Lac.

Immeubles de Rapport:

- Rue Champollion, L.E. 55.000.
- Rue Boustan, L.E. 55.000.

- Rue Cheikh Hamza, L.E. 22.000.
- Rue Khédive Ismail, L.E. 42.000.
- Rue Malika Farida — Chérif, L.E. 110.000.
- Rue Kasr el Nil, L.E. 25.000.
- Rue Clot Bey, L.E. 6.000.
- Rue Doubreh, L.E. 25.000.
- Rue Faggallah, L.E. 12.000.
- Rue Fouad, L.E. 78.000.
- Rue Kasr el Eini, L.E. 7.500.
- Rue Hamdi (Daher), L.E. 7.500.
- Rue Khalig el Masri, L.E. 8.500.
- Rue Moubtadayan, L.E. 35.000.
- Rue Héliopolis, L.E. 19.000.

A VENDRE VILLAS:

Zamalek:

- Rue Bahgat, L.E. 7.000.
- Sur le Nil, L.E. 30.000.
- Hechmet, L.E. 9.000.
- Monerif, L.E. 9.000.
- Saleh bey Ayoub, L.E. 27.000.
- Vilcocks, L.E. 35.000.

Dokki:

- Rue Abou Maseoud, L.E. 4.200.
- Rue Naal, L.E. 6.000.
- Rue Hussein Pacha Youssef, L.E. 9.000.
- Rue Hattib, L.E. 8.000.
- Midan Abdel Moneim, L.E. 15.000.
- Rue Adie, L.E. 9.000.
- Rue Noal, L.E. 7.000.

Agouza:

- Rue Moustafa Raguib, L.E. 3.500.

Pyramides:

- Rue Marco Bey, L.E. 7.000.
- Rue Pyramides, L.E. 1.500.

Héliopolis:

- Baron Empain, L.E. 5.000.
- El Agam, L.E. 7.000.
- El Agam, L.E. 3.200.
- Dessouk, L.E. 5.500.

Méadi:

- Une villa, L.E. 3.200.

Koubba:

- Rue Neghib Pacha Shakouy, L.E. 6.500.
- Rue El Malek, L.E. 8.500.

Le mouvement maritime des ports égyptiens

PORT-SAID

FROM SEA

15/4/47 :
 Endeavour
 Tiradentis
 Avristan
 Emp. Duchess
 C. of Madras
 John Jacob Astor
 Matra
 Toneline
 Br. Ambassador

FROM CANAL

15/4/47 :
 Fort Brunswick
 Emp. Deben
 Smoky Hill
 Br. Holly
 Hawaiian
 Northern Master
 Rodsley
 Wave Duke

FROM SEA

14/4/47 :
 Emp. Trooper
 Historian
 Circassia
 Narica
 Jean Ribaut
 Samdautless
 Tjikampek
 Br. Cavalier
 Br. Restreint

FROM CANAL

14/4/47 :
 Giert Torgersen
 Priam
 Nailsea Moor
 Baron Cawdor
 Br. Sailor
 Minelaus
 Salamis

FROM SEA

13/4/47 :
 Cheshire
 Este
 Batissa
 Rodos
 Polartank
 Lancashire
 Modasa
 Poisedone
 Socotra

FROM CANAL

13/4/47 :
 Neleus
 C. of Hereford
 Clan Chattan
 Wave Liberator
 Drake Victory
 Exhibitor
 Larges Bay
 Cape Sandy
 Emp. Pickwick

FROM SEA

12/4/47 :
 C. of Canterbury
 Mooltan
 Loridan

Talodi
 Orbita
 Clan Cameron
 Maria Vittoria
 Oacfield
 Ascanius
 Bir Hakim
 Opalia
 Mindoro
 Oxfordshire

FROM CANAL

12/4/47 :
 Trinity Victory
 Chios
 Sam Olness
 Shikmona
 Alfred Clegg
 Davila
 Charles Dickens
 Samson

FROM SEA

11/4/47 :
 El Nil
 Pataan
 Quaker Hill
 Newberg
 Henk
 Emp. Patern
 Bul Kerude
 Emp. Peace Maker
 Strathnaver
 Samson
 Kobad
 Lauro Corrado
 Atalanta
 Egen
 Baeltic

FROM CANAL

11/4/47 :
 Vulcania
 Sennington Court
 Tahsis
 Velma
 Le de France
 Emp. Paladin

FROM SEA

10/4/47 :
 Tokar
 Wilda
 Br. Major
 Emp. Roach
 Dicto
 Thomas Simlee
 Sevim
 Skra
 Argentina
 O.B. Sorensen
 North Anglia
 Empress of Scotland

FROM CANAL

10/4/47 :
 Arabistan
 Drakensberg Castle
 Kid
 Lorseibank
 Peik

FROM SEA

9/4/47 :
 Temple Inn
 Anthony Leenwenbah
 Emp. Nerissa
 Roul

Abbeville
 Rodina
 Fort Cheswell
 James D. Phelan
 K. Rapanos
 Br. Character
 Hickory Is'e
 Dunnathor Castle
 Mangalore
 Trevince
 Dominio Monarch

FROM CANAL

9/4/47 :
 Cape Martin
 Amstelstad
 Rockspring Victory
 C. of Keelung
 Franconia
 Basari
 Yacht Atlantide
 Northern Traveller

MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Historian", 15/4/47, de Liverpool :
 79 Cases MT assemblies
 1176 MT Spares
 1448 MT Spares
 14 Loose air compressors
 4 Cases Crinding machine.
 57 Cases Folders up pneu
 8 Cases Shelchig hummers pneu
 21 Bds Chipping hammers
 7 Cases Household effects
 19 Cases Toys
 4 Cases empty bottles
 196 Bales empty twill beys
 1 Case Scherchright
 5 Cases Boot polisher
 1 Case Shapping Machine
 17 Cases Cigarettes
 54 Crts. coffee
 2 Cases Machinery Parts
 1 Case Chisels
 4 Bundles Motor Cycle Tubes and covers
 2 Cases Motor Cycle Tubes and covers
 124 Bars Steel Angers
 3 Cases Tools
 17 Loose covers
 1 Case Tubes
 1 Case pumps shaft
 1 Case diesel engine
 1 Case Plumbers Brassfoundry
 2 Cases Electrical Cables
 1 Case Oil burning equipt.
 2 sacks writing paper
 9 Cartons metal toys
 1 Case cotton
 2 Bales mosquito nets
 100 Boiler tubes
 2 Cases electro plated
 1 Drum Hair tonic
 10 C/s port
 10 C/s oporto Bianco
 5 C/s Cherry
 15 C/s Rum
 25 Dry Gin
 2 Trusses carpets
 2 C/s cycles

75 Crts baking powder
 10 C/s vegetables
 1 Bdle railway wagons
 150 Crts Scotch Whisky

Par le s.s. "Mindoro", 13/4/47, de Barcelone :

60 C/s Wine
 18 C/s Textiles.

Par le s.s. "Samovar", 13/4/47, de Madras :

8 B/s Fibre
 3 Bdes. Tobacco
 5 C/s Cigars
 100 B/s Indian Tobacco Leaf
 3 C/s Sola Hats

Par le s.s. "Drake Victory", 14/4/47, de Karachi :

3 C/s Sports Goods
 3 C/s Rubber Heels
 1 Bdl. Indian Woollen Carpet

Par le s.s. "Large Bay", 14/4/47, d'Auckland :

503 B/s Greasy Wool
 120 B/s Scoured Wool
 200 C/s Skimmed milk powder
 140 d/Bags butter milk powd.
 3 C/s Toys
 4 C/s Secondhand clothing

(La suite, ALEXANDRIE, en page-26)

VOTRE REVUE VOUS SUIVRA DANS VOTRE VILLEGIATURE

Si vous allez passer vos vacances à l'étranger maintenez le contact avec l'Egypte en vous faisant envoyer régulièrement votre revue.

Souscrivez à un abonnement saisonnier. Expédition par courrier ordinaire ou par avion.

Renseignements et tarifs :

LA REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE et FINANCIERE

Service des Abonnements,

B. P. 465., Le Caire

LA SEMAINE COTONNIERE

Durant la quinzaine sous revue, notre marché de Minet El Bassal fut modérément actif. L'on nota cependant, un désir général de la part des détenteurs d'alléger leurs stocks, qui créa, surtout pour le Karnak, une offre abondante qui trouva assez difficilement une contrepartie capable de l'absorber.

A l'intérieur, en dépit de la Saison assez avancée, il existe encore pas mal de cotons, et tant que les Commerçants pourront remplacer avantageusement leurs ventes effectuées sur notre marché, un relâchement de l'offre n'est pas à prévoir.

Nos courtes soies en l'absence d'affaires nouvelles, sont également très peu demandées, et une diminution sensible du chiffre de ventes est à noter.

Les affaires en Filature subirent également un ralentissement sensible, et l'Acheteur officiel Anglais est pour le moment complètement désintéressé à nos cotons.

La France, par l'entremise du G.I.R.C., s'est assuré la semaine dernière des FG et des EXTRA Karnak, et d'après nos renseignements, il semble qu'ils aient à peu près couvert leurs besoins d'Egyptien pour la Saison.

Les Indes ont également passé quelques ordres en G/FG et FG Karnak, et quelques affaires ont également été conclues avec l'Italie.

Il y eut une demande de la part de l'Espagne pour des G, G/FG et FG Karnak, Ashmouni et Zagora. Les Exportateurs ont été requis d'envoyer leurs offres FOB Alexandrie, remboursement au comptant à Londres. L'adjudication se fera en toute probabilité le 20 crt., mais les quantités qui seront achetées ne sont pas dévoilées. D'après nos indications, elle seront de l'ordre de 4 à 5,000 balles.

La Tchécoslovaquie a fait également des demandes d'offres, et l'on espère pouvoir conclure des affaires cette semaine.

MARCHE DU DISPONIBLE ET DU FRANCO-STATION.

1o) DISPONIBLE:

Notre marché du Disponible ne fut ouvert que 9 jours cette quinzaine, durant lesquels, les ventes atteignirent le chiffre de Balles 21,427.

Elles se répartissent par Variétés, comme suit:

LONGUES SOIES.

	Balles	
Karnak	12,516	
Ménoufi	1,907	
Giza 7	1,041	
Maarad	1,197	
Sakel	53	Balles: 16,714

COURTES SOIES.

Ashmouni	3,474	
Zagora	842	
Giza 30	184	Balles: 4,600
Mixte, Sékina etc.		Balles: 113
Total des ventes		Balles: 21,427

KARNAK.

La moyenne des ventes journalières se maintient à 1500 balles environ. Elle suffit à peine à satisfaire l'offre qui est toujours très abondante.

La demande a été bonne pour les classements G+1/4 payé Tall. 42, G/FG payé Tall. 42,50 et les FG/EXTRA à EXTRA dont les prix varient de Tall. 49, à Tall. 52/50.

Tous les autres classements demeurent très négligés, sans changement appréciable dans les prix.

MENOUFI.

La demande s'est sensiblement ralentie sur cette Variété. Les prix toutefois demeurent fermes. Les classements les plus demandés sont le G/FG et le FG payés respectivement Tall. 42,75/43, et Tall. 44,25/50.

Les autres classements sont pour le moment délaissés.

GIZA 7.

Demande assez soutenue pour tous les classements de GOOD à FG. Le GOOD fut échangé à Tall. 41,25, le G/FG à Tall. 42,75/43 et le FG à Tall. 43,75/44.

ASHMOUNI.

Très net ralentissement de la demande. Quelques transactions sur les classements G1/4 et GOOD furent conclues à Tall. 43,25/50 et Tall. 44. Quelques petites affaires eurent également lieu en G/FG et FG payés Tall. 45,75/46 et Tall. 47,25. Le ton demeure lourd.

2) FRANCO-STATION.

Peu d'affaires en franco-station furent traitées cette semaine. En Karnak, quelques transactions de G/FG et FG furent conclues à Tall. 42,75 et Tall. 44,75.

En Ashmouni, le FGF/G trouva preneur à Tall. 42,50, le GOOD à Tall. 44,44/25 et le G/FG à Tall. 45,75/46.

VENTES AUX ENCHERES.

1) Domaines. L'Administration des Domaines de l'Etat a procédé à des enchères mercredi 2 crt., au cours desquelles 434 balles furent vendues, dont 432 de Karnak, et 2 de Guiza 23.

En Karnak, les cotons offerts se composaient en majorité d'EXTRA, et furent vendus à des prix variant entre Tall. 52,50 et Tall. 53,50. Deux lots de FGF/G (B/s 72) trouvèrent également preneurs à Tall. 40,25/50.

La vente s'est effectuée aux conditions "Domaines", c'est à dire "brut pour net", avec testing.

2) Egyptian Cotton Commission.

L'Egyptian Cotton Commission a également procédé à des enchères mercredi 9 crt., au cours desquelles 547 balles d'Ashmouni et 15 de Giza 30 furent adjudgées.

En Ashmouni les prix suivants furent pratiqués: FF-1/4 Tall. 33, FF Tall. 33,50, FF/GF Tall. 34,50, GF-1/4 Tall. 36, FGF 1/8 Tall. 39,50, FGF+3/8 Tall. 41,50 FGF/G Tall. 42, G-3/8 Tall. 42,50, G-1/4 Tall. 43

Les 15 balles de Giza 30 de classement Ex-3/8 furent vendues à Tall. 48.

MOUVEMENT DE LA RECOLTE.

Le Département de la Statistique du ministère des Finances a publié les chiffres de l'égrenage au 31 mars, ainsi que le stock des cotons en graines dans les usines.

Nous donnons ci-dessous ces chiffres par Variétés:

KARNAK	2,856,000	388,000	3,244,000
GIZA 7	117,000	23,000	140,000
MENOUFI	364,000	30,000	394,000
AMON	7,000	1,500	8,500
GIZA 23	4,000	—	4,000
GIZA 30	26,000	—	26,000
ZAGORA	13,000	1,000	14,000
ASHMOUNI	1,572,000	190,000	1,762,000
DIVERS	1,000	12,500	13,500
TOTAL	4,960,000	646,000	5,606,000
SCARTO	118,000		

LES EXPORTATIONS.

1) Cette quinzaine.

Nos exportations ont atteint cette quinzaine, le total de B/s 70,065. Elles furent dirigées vers les pays suivants:

INDES	16,896	Balles (Karnak, Ménoufi, Maarad, Giza 7, Scarto).
ANGLETERRE	14,500	(Karnak, Ménoufi, Giza 7, Ashmouni).
FRANCE	12,363	(Karnak, Amon, Malaki, Ashmouni, Zagora).
TCHECOSLOVAQUIE	9,773	(Karnak, Méioufi, Giza 7, Ashmouni, Zagora).
ITALIE	7,003	(Karnak, Sakel, Ashmouni, Zagora, Scarto).
SUISSE	3,008	(Karnak, Giza 7, Maarad, Ashmouni, Zagora).
ETATS-UNIS	1,600	(Karnak).
GRAND LIBAN	1,350	(Karnak).
AUSTRALIE	1,132	(Karnak, Zagora).
BELGIQUE	730	(Ashmouni, Sékina).
POLOGNE	600	(Karnak, Ashmouni).
NORVEGE	300	(Karnak, Ashmouni).
DANEMARK	300	(Ménoufi).
CHINE	200	(Ashmouni).
MEXIQUE	100	(Ménoufi).
CHYPRE	100	(Malaki).
HONGRIE	60	(Sakel).
AUTRICHE	50	(Karnak).
TOTAL	70,065	(Karnak, Mixte).

2) Depuis le début de la saison.

Du 1er septembre 1946 au 9 avril 1947, nos exportations ont totalisé 547,625 balles ou Crs. 3,991,820 contre B/s 237,532 ou Crs. 1,735,259 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les chiffres par pays de destination:

	Balles		Balles
ANGLETERRE	1946/7		1945/46
INDES	161,414	contre	85,417
AUSTRALIE	95,797	"	45,748
BELGIQUE	7,049	"	2,865
CANADA	10,098	"	3,270
CHINE	300	"	100
FRANCE	8,565	"	200
HOLLANDE	43,373	"	18,913
ITALIE	2,838	"	—
PALESTINE	93,484	"	26,096
PORTUGAL	3,025	"	2,527
ESPAGNE	2,363	"	1,505
SUEDE	9,006	"	—
SUISSE	1,653	"	812
SYRIE	16,519	"	15,010
U.S.A.	492	"	3,974
DIVERS	49,929	"	23,881
TOTAL	41,720	"	7,214
	547,625	"	237,532

CES DAMES DE LA CORBEILLE

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans les coulisses.

LA BOURSE, BAROMETRE DE LA PROSPERITE

Cet axiome n'a sans doute pas toujours valu pour l'Egypte, pays longtemps presque exclusivement agricole. C'est pourquoi ses dirigeants se sont en somme assez peu souciés de la crise qui se prolonge et s'aggrave à la Corbeille. Mais l'Egypte est bel et bien un pays à l'économie développée et par conséquent sensible. L'industrie, la finance et la circulation fiduciaire y jouent un rôle important.

En vain a-t-on crié "casse-cou" dans certains milieux autorisés. Le seul résultat a été jusqu'ici de beaux discours. Les deux mesures élémentaires tout indiquées: suppression du droit de transit et des prix minima sont encore à l'étude.

Peut-être les chiffres se révéleront-ils plus convaincants que les mots. Voici que la douane — qui est l'une des principales sources des revenus de l'Etat — voit baisser ses rentrées d'une façon hautement significative, et que les Chemins de fer rapportent moins, beaucoup moins.

Période de réadaptation à la paix, d'accord. Mais justement puisqu'il existe des difficultés inévitables, on ne devrait pas en ajouter d'autres. La bourse en hausse, c'est l'activité du pays galvanisée, l'esprit d'entreprise triomphant, facteurs dont on aurait plus besoin que jamais...

Que le capitaine du navire tienne donc compte des indications du baromètre... Il en vait sérieusement temps.

AVERTISSEMENT

Le 26 courant va avoir lieu dans la capitale de la Grèce une assemblée générale de la Banque d'Athènes. On pourrait même dire deux assemblées car il en est prévu une extraordinaire en même temps qu'une ordinaire.

Athènes est loin pratiquement par ces temps de communications difficiles, aurait-on été tenté, là-bas, de tenir assez peu compte des desiderata des actionnaires d'Egypte?

Les mécontents d'ici qui seraient déjà en assez grand nombre — se sont contentés toutefois d'une manifestation platonique. Ils ont refusé de donner leurs pouvoirs.

Mais qui sait si l'année prochaine, au cas où il ne prendront pas les dispositions nécessaires pour se faire représenter!

Un des griefs que ces messieurs font à l'administration locale c'est que cette banque qui n'octroie pas depuis longtemps un sou de dividende paye ses employés aussi cher sinon plus que nos établissements les plus prospères. Et il serait aussi question de demander pourquoi on ne devrait pas transférer en Egypte le siège de la Banque. En ce qui concerne ses activités en Egypte, celle-ci d'ailleurs fait d'excellentes affaires.

ENCORE A PROPOS DE COUPONS.

Il y a quelque trois mois nous nous étions fait l'écho de plaintes concernant le peu de publicité dont jouit le paiement des coupons de certaines sociétés.

Fausse modestie mise à part, il semble bien que notre intervention a produit son petit effet. Les banques agissent en qualité d'agents payeurs des sociétés ont pris l'habitude d'aviser toutes les autres banques avec un délai confortable de la date où les coupons seront encaissables à leurs guichets.

Tout était bien qui finissait bien, mais voici qu'une pratique commence à se répandre qui ne va pas sans inconvénients. Certaines sociétés désignent maintenant deux banques comme agents-payeurs dans la même ville.

Histoire de faire plaisir à plus de gens sans doute!

Un malheur cela ne va pas sans compliquer quelque peu l'opération et risque même d'avoir de fâcheuses conséquences en cas de titres frappés d'opposition. Cette espèce de concurrence, en tout cas, n'est pas digne d'établissements sérieux.

Comme quoi le mieux est parfois l'ennemi du bien. Mais il serait bien simple de revenir à l'ancien système.

UN SYMPTOME QUELQUE PEU ENCOURAGEANT.

Certes, le public boursier, désemparé, se laisse aller à une psychose regrettable. Mais le ne perd tout de même pas complètement le nord, pour parler avec quelque vulgarité.

J'en donnerai pour exemple la façon dont il traite les Ciments de Tourah.

Il est incontestable que, comme celle des autres titres agricoles et surtout industriels, la cote de ce titre s'est ressentie de

la tendance générale du marché. Il valait près de 30 livres vers la fin de 1945 et il n'en vaut plus maintenant qu'environ 24.

Mais étant donné qu'il va détacher un coupon de L.E. 1.500 net, il ne rapporte donc que 3 1/2 %, une demi pour cent seulement de plus que l'Emprunt National, alors que d'excellentes valeurs capitalisent à 5 et 6 %.

Eh bien, cela prouve tout simplement le discernement — au moins relatif — de notre public.

La consommation du ciment dans le pays a atteint 500.000 tonnes l'année dernière, les besoins s'en accroissent et la Société n'éprouve pas de difficulté à augmenter son équipement industriel et à produire davantage.

Mais d'autres entreprises, dans des situations analogues, voient que leurs titres sont loin de jouir d'un cours aussi flatteur. D'accord, mais celle-ci a le privilège rare de fabriquer un produit qui ne se vend plus cher sur les marchés étrangers. Elle n'a donc rien à craindre d'un abaissement des barrières douanières...

Vous voyez bien qu'il ne faut pas encore désespérer tout à fait de la jugeote de nos capitalistes. Que le gouvernement leur donne de solides raisons de reprendre courage, et je suis convaincu qu'ils se mettront à acheter.

UN COUPON EN PROGRESSION

Ce sera celui de la Delta Land. Au lieu d'un peu moins de P.T. 8 net l'année dernière, il sera, d'après les renseignements puisés à bonne source cette fois-ci, de P.T. 13 brut, c'est à dire 11, 4 net. Le progrès est des plus encourageants, surtout que la lecture du bilan démontre combien il est justifié.

LE PRESENT (ATHENES)

REVUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE MENSUELLE

D'éminents hommes politiques et des économistes collaborent à cette Revue dont le dernier numéro (Mars) se trouve entre nos mains. Le fondateur en est le Professeur Grégoire Cassimatis, député et ancien Ministre des Finances, et le directeur M. Costa Stassinopoulos. Les noms seuls indiquent la valeur et l'importance que revêt cette Revue, non seulement pour ceux lisant le grec, qui voudraient s'intéresser aux affaires helléniques, mais aussi pour ceux qui s'intéressent aux affaires et problèmes internationaux en général. C'est une publication de choix, tant du point de vue de la présentation que de celui du contenu. Un aperçu des principaux articles publiés dans le numéro sous revue, et de leurs auteurs, en est la preuve:

"Nouveaux devoirs", par le Prof. Grégoire Cassimatis. — "E. Vénizélos", cinq articles par MM. Th. Sofoulis, Styl. Gonatas, Nic. Plastiras, Emm. Tsouderos, Soph. Vénizélos, tous anciens Premiers ministres. — "Notre équilibre", par Léon Maccas, député d'Athènes et ancien ministre. — "Grèce-Turquie", par le Prof. Grégoire Cassimatis. — "De New-York à Moscou", par M. Geo. Alexiadis. — "La production des E.U. en 1947" et "Membres distingués du nouveau Congrès des E.U.". — "Revue Economique du mois", par "Economicus". — "Le marché de la monnaie", par M. Michel Calcanis. — "La politique industrielle", par M. Pierre Couvelis. — "Les plis de la crise du Royaume-Uni", par M. Alex. Vlahopoulos, etc., etc...

Tant le Prof. Cassimatis que M. Maccas se trouvent parmi nous, ayant assisté comme membres de la délégation hellénique au Congrès Interparlementaire qui vient d'avoir lieu au Caire. Du reste, M. L. Maccas donnera une conférence, mardi prochain, 22 crt., à 6h. 30 p.m., à la Société Royale de Géographie, sur le sujet: "La Grèce, carrefour dans le Boulevard Méditerranéen".

En parcourant la revue "Le Présent", nous avons pu constater que, malgré toutes les adversités passées et présentes, la Grèce déploie ses efforts pour son rajeunissement et la reprise de ses relations commerciales et industrielles normales, que nous souhaitons proches, ce qui renouvellera les échanges importants d'avant-guerre entre ce pays ami et le nôtre, dans leur intérêt commun. Cette revue devrait être lue par tous ceux qui s'intéressent à ces échanges et à l'évolution de la Grèce contemporaine dans les domaines politique et économique surtout. Ils pourront ainsi se former une idée constructive des possibilités du pays avec lequel ils compteraient traiter.

E.S.D.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Le raisonnement des capitalistes

QUE dire qui n'ait pas été dit de la situation boursière? Que dire qui n'ait pas été dit du marasme qui règne à la Corbeille et qui s'est traduit, au cours de la semaine sous revue, par une inquiétante baisse des prix, une baisse qui, si elle devait se prolonger devrait attirer l'attention des autorités compétentes. Car rien ne justifie une telle chute des prix.

Les capitaines disent: pourquoi acheter puisque les cours ne cessent de baisser; les professionnels qui, eux opèrent au jour le jour vendent, étant certains d'acheter à meilleur marché. La plus petite offre, vu le manque de demande, provoque une baisse importante. Pour vendre 25 Salt ou 25 Aboukir, il faut sacrifier de larges fractions. Jamais, pareille situation n'a existé.

Elle est irraisonnée, elle est nettement factice. La baisse a été qualifiée de psychologique. Pourtant, la psychologie doit avoir des limites.

Les étrangers et la loi sur la nationalité

Il faut cependant souligner que ce sont les Etrangers qui s'intéressent le plus au marché des valeurs. Les Egyptiens, dans leur immense majorité, préfèrent les terres agricoles et les immeubles. A la suite des nouveaux règlements des bureaux des passeports qui exigent le renouvellement année par année du droit de séjour en Egypte, à la suite du nouveau projet de loi sur les sociétés anonymes, les Etrangers se sont effrayés. Les diverses déclarations du ministre des Finances n'arrivent pas à rétablir la confiance ébranlée. L'Etranger n'achète plus de valeurs égyptiennes. D'importants capitaux ont été transférés à Londres, en Afrique du Sud, ailleurs. Ce qu'il faut pour rétablir la confiance, c'est une loi accordant la nationalité égyptienne à tous ceux qui sont nés ou résident dans le pays depuis plus de vingt ans et qui la désireraient. Pour les Etrangers, il faudrait revenir au système connu sous le nom de "jusqu'à nouvel avis." Ainsi avec la confiance revenue, on se remettra aux achats, car la Bourse des valeurs offre actuellement des occasions inespérées, des occasions qui ne trouvent pas preneurs pour les raisons que nous venons d'indiquer.

Le gouvernement se doit de recourir à des mesures réalistes, s'il ne veut pas plonger le pays dans une crise inextricable.

La plupart des sociétés qui ont publié leurs bilans ont donné des preuves convaincantes

de leur solidité. La plupart des titres cotés en Bourse sont à des cours nettement inférieurs à leur valeur intrinsèque, sans tenir compte du rendement.

Le bilan des Domaines de Siouf

PRENONS par exemple le domaine de Siouf. Cette société possède en caisse et banque L.E. 26.904.004, en banque à l'étranger L.E. 64.669.312, titres en portefeuille L.E. 87.406.476, titres en litige L.E. 27.407.679, acquéreurs de terrains avec privilège, du vendeur L.E. 162.605.989, avance sur hypothèques et autres garanties, L.E. 51.389.877, soit un total de L.E. 420.383.337 d'actif réalisable rapidement, sans compter 418 feddans de terrains, 384.620 pics de terrains lotis de nombreuses villas et une vingtaine de nouvelles villas en construction etc. etc. L'actif immédiatement réalisable donnerait à l'action une valeur de plus de 5 livres, sans compter les terrains estimés à 2000 livres le feddan et les terrains lotis qui valent entre 40 et 60 piastres le pic. Ceci démontre que vraiment on ne prend plus en considération aucun élément sérieux. On se laisse aller à ses nerfs, à ses craintes et l'on vend, ou l'on évite d'acheter, sans raison plausible.

L'assemblée de la Farghali Cotton

LA Farghali Cotton a tenu sa première assemblée en vue

de présenter à ses actionnaires le rapport du conseil d'administration et l'achat de l'actif de la Maison A. Farghali bey. Du bilan, il résulte que la Société possède en caisse et banque et pour des paiements effectués pour compte de la Maison la somme de L.E. 1.032.000, du coton déjà vendu à la filature L.E. 701.789 (dont 65 pour cent déjà expédié et encaissé), titres L.E. 274.000 (composés en grande partie de valeurs sud-africaines et anglaises) Usines d'égrenages L.E. 38.777, Chounahs L.E. 50.455 (les premières calculées sur un rendement de 13 pour cent et les seconde de 10 pour cent), stock de coton à l'intérieur L.E. 61.000 débiteurs divers L.E. 88.000 ce qui donne un total supérieur à L.E. 2.200.000. Ces chiffres sont éloquentes et se passent de commentaires.

Part de fondateur Héliopolis

Il est malheureux de constater que les titres qui n'ont pas atteint les cours minima — et qui sont les meilleurs de la Corbeille — sont ceux que les capitalistes ayant besoin de liquidités doivent vendre. La part de fondateur Héliopolis fut fort malmenée perdant près de trois livres d'une semaine à l'autre. Pourtant, comme nous l'avions dit, la décision du Conseil d'administration de la Société de rembourser le prix initial des actions et de les transformer en actions de jouissance, ce qui élimine le 5 pour cent statutaire

à payer aux actions aurait dû jouer en faveur des parts de fondateur qui sont appelés avec le temps à partager à part égale avec les actions de jouissance, quatre fois plus nombreuses, les bénéfices de l'affaire. Et pourtant, faute de pouvoir vendre autre chose, on liquide des parts Héliopolis des Banques Misr, des Filatures Nationales et Misr, des valeurs de Pressage, etc. etc. Jusqu'à quand va durer cette situation?

Banque d'Athènes

NOUS avons reçu d'un lecteur une lettre au sujet de la Banque d'Athènes. Il dit que les actionnaires d'Egypte qui détiennent la majorité des titres ne peuvent rien dire, ne pouvant se déplacer à Athènes. Il signale que les bénéfices réalisés par les branches d'Egypte, d'Amérique et d'ailleurs sont importants, mais qu'on ne semble pas devoir les comptabiliser à leur valeur, ce qui fait que l'action vécote à 72 piastres, c'est à dire que toute l'affaire ne vaut que 720.000 livres, ce qui est ahurissant!

Nous avons déjà demandé aux dirigeants de la Banque d'Athènes en Egypte de donner des précisions, outre que celles publiées à Athènes, sur les activités de la Banque à l'étranger, car comme le signale notre correspondant, il est impossible que toute la Banque d'Athènes ne vaille que 720.000 livres.

La politique de l'argent à bon marché maintenue

UNE question passée inaperçue en Egypte vaut un long commentaire: il s'agit du budget britannique: Le Dr. Dalton, chancelier de l'Echiquier, a déclaré sans ambages que le gouvernement britannique poursuivra la politique de l'argent à bon marché quoiqu'il en coûte. En aucun cas, dit-il, le Trésor ne paiera plus de 2 1/2 pour cent d'intérêt pour ses emprunts à long et à très long terme.

En temps normal, cette déclaration aurait été saluée par un boom en Bourse, car elle est nettement en faveur des titres à revenu variable: Aujourd'hui, en Egypte, des valeurs de tout premier ordre, comme la Banque Misr, donnent un rendement de 4 1/2 pour cent net; La Filature Misr et la Filature Nationale donnent environ du 7 pour cent. Une valeur foncière comme l'Aboukir donne du 5,5 pour cent: Et tout est à l'avant: Avec la garantie donnée par le Chancelier de l'Echiquier, que l'argent restera à très bon marché, notre côte aura dû bondir. Mais il n'en fut rien, les facteurs dits psychologiques, étant les seuls que la Bourse prenne aujourd'hui en considération: C'est bien malheureux!

L'ECHEANCIER

- 21.4.47 Assemblée Générale Ordinaire: Egyptian Bonded Warehouses, (Bab El Karasta-Alexandrie, à 12 h.)
- 22.4.47 Assemblée Générale Ordinaire: Import & Export Bank (21, Rue Talaat Pacha Harb, Alexie, à 5 h.)
- 23.4.47 Assemblée Générale Ordinaire: Société Immobilière d'Alexandrie (4, Rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 4 h.)
- Assemblée Extraordinaire: S.A.E. CARBA (8, Rue Saïd Pacha Gueriani, Moharrem Bey, Alexandrie, à 5 h.)
- 24.4.47 Assemblée Générale Ordinaire: Domaine de Siouf (9, Rue Sésostris, Alexandrie, à 11 a.m.)
- National Insurance Cy (10, Rue Fouad Ier, Alex. à 11 h. 45 a.m.)
- Sté. d'Assurance Al Chark (15, Rue Kasr El Nil, Le Caire, à 11 h. a.m.)
- Assemblée Extraordinaire: "NATIONAL METAL INDUSTRIES (augmentation du Capital) 33, Rue Malika Farida, à 6 h. p.m.)
- 25.4.47 Assemblée Générale Ordinaire: Port-Saïd Salt Ass. (2, Rue Toussoun Alexandrie à 5 heures).

Coupons détachés:

- 15.4.47 Etablissts Industriels pour la Soie et le Coton: P.T. 45,76 net.
- Tissage et Tricotage: P.T. 58,5 net.
- Alexandria Water Cy P.T. 42,753 net.
- Alexandria Pressing Cy: P.T.17,6 net (Intérimaire).
- Ciment Portland Tourah: P.T.85.-net.
- Sté. Fonc. domaine de Cheikh Fadl: P.T.10,56 net.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 10 AU 18 AVRIL 1947

DESIGNATION DES VALEURS	10 Avril 1947	18 Avril 1947	DESIGNATION DES VALEURS	10 Avril 1947	18 Avril 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10755	10785	Aboukir Co. act.... .. "	225	219
Emprunt National Coup. Fr. "	10760	10765	Anglo-Belgian Co. "	359	359
Emprunt National 2 1/4 o/o "	10080	10180	Anglo-Egypt. Land Alot.... "	1120	1120
Emprunt National 2 3/4 o/o "	10330	10350	Cairo Agricultural Co. ord. "	780	780
			Cairo Agricultural Co. priv. "	500	500
			Egypt. Enter. & Dev. Co. act "	1226	1208
			Gharbieh and Co. "	473	473
			Gharbieh Land Co. fond ... "	137	137
			New Egyptian Co. "	162,5	162,5
			Sidi Salem Co. "	341	328
			S.A. Wadi Kom-Ombo ... "	600	600
			S.A. Wadi Kom-Ombo fond "	4800	4800
			S.A. Behera act. ord. "	1294	1294
			Sté Domaine Cheikh Fadl... "	525	514
			Union Foncière d'Egypte ... "	900	900
			Union Fonc. d'Egypte fond... "	600	600
			Agricole et Industrielle act. "	1350	1350
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes "	97,5	97,5	Cairo-Heliopolis Act.... .. "	2640	2550
Banque de Commerce "	700	700	Cairo-Heliopolis fond "	6040	5650
Banque Misr... .. "	2096	2058	Delta Land and Invest. Co. "	329	329
Commercial Bank of Eg. "	425	425	Gabbari Land Co. "	444	444
Crédit Agricole act. ord. "	820	820	"Le Fayoum" "	250	250
Crédit Foncier act. "	2930	2930	Immobilia d'Egypte au port "	885	880
Crédit Foncier fond.... .. "	5644	5644	Immeubles d'Egypte "	1472	1472
Crédit Foncier 1903... .. "	2374	2374	Dom de Siouf "	836	836
Crédit Foncier 1911... .. "	1866	1866			
Land Bank act.... .. "	860	845			
Land Bank fond. "	7494	7494			
National Bank act. "	4010	4010			
Crédit Alexandrin... .. "	595	595			
Arab bank "	930	930			
EAUX			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act. "	1740	1698	Alex. Pressing "	1516	1498
Eaux du Caire act.... .. "	513	513	Anglo-Egypt. Oilfields "	480	480
Eaux du Caire jouiss... .. "	1684	1658	Ass. Cotton Ginners... .. "	123	123
Eaux du Caire fond. "	11750	11500	Cairo Sand Bricks "	1032	1020
Eaux du Caire obl. 4 o/o S.I. "	10310	10310	Comp. Frigorifique "	1782	1782
			Delta Trading Co. "	940	940
			Egypt. Salt and Soda port... "	290	290
			Eg. Salt and Soda nom. "	2120	2050
			Filature Nationale "	2026	1920
			Filature Misr "	879	879
			Fibres Textiles "	558	527
			Port-Said Salt Assoc. "	1650	1650
			Bomonti et Pyramides "	400	400
			Bolanach! "	2400	2314
			Ciment Portland-Tourah ... "	1080	1022
			Tissage et Tricotage... .. "	400	400
			Emballages Economiques ... "	891	891
			Sté Financ et Indus. d'Eg. "	2196	2196
			Sté. Gle. Pressage et Dépôts "	1000	1000
			Sucr. et Raffin. d'Eg. ord... "	547	547
			Sucr. et Raffin. d'Eg. priv. "	1520	1520
			Sucr. et Raffin. d'Eg. fond. "	2076	2076
			Sucr. et Raffin. d'Eg. 5 o/o "	1032	1032
			Egrenage Misr "	1000	1000
			Sté. Nationale du Papier ... "	746	746
			Sté. Viticole et Vinicole act. "	1382	1382
			Tractor & Engineering Co. "	1200	1200
			Cieurel... .. "	2400	2220
			Kafr el Dawar nom.... .. "	2450	2450
			Kafr el Dawar port... .. "	1476	1476
			Presses Libres "	2268	2268
			Tiss.-soie Misr "	1950	1950
			Eg. Bonded Warehouse... .. "	548	548
			Gerco "	475	475
			National Plastics Cy. "	1350	1350
			Simon Artz "	2024	2024
			Siegwart "	900	876
			Impr. Misr "	365	340
			Nile Textile "	475	465
			United Enterprise "		
			Clothing "		
HOTELIERES					
Egypt Hotels ord. "	368	368			
Egypt Hotels nom. "	344	344			
Egypt Hotels priv. "	1070	1070			
Grands Hotels ord.... .. "	4400	4400			
Palestine Hotels nom. "	220	220			
Palestine Hotels port. "	239	230			
Upper Egypt Hotels... .. "	553	553			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 17 avril

Sudan Plantations Syndicate: Sh. 52/3 — 52/9	Egyptian Salt and Soda: Sh. 53/9 — 58/9
Greek 5 o/o Loan 1914: £ 10 — 12	Egyptian Delta Land: Sh. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) £ 17 1/2 — 18 1/2	New Egyptian Company: Sh. 27/- — 29/-
National Bank of Egypt: £ 43 3/4 — 44 1/4	Abukir Company: Sh. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.): Sh. 105/- — 115/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B": Sh. 68/9 — 73/9
Egyptian Markets: Sh. 9/6 — 11/-	

A la Bourse de Paris

Cours du 17 avril

PARQUET	3 1/2 o/o	9.460
Actions:	Crédit Foncier Egyptien 3 o/o	9.405
Suez Capital	50.005	
Suez Jouissance	40.500	
Suez Part de fondateur	37.575	
Suez Civile	13.750	
Crédit Foncier Egyptien	11.550	
Sucreries d'Egypte Capital	4.645	
Sucreries d'Egypte Part de fondateur	6.025	
Land Bank (unité)	4.250	
Obligations:		
Suez 3 o/o 2me série	16.000	
Suez 3 o/o 3me série	16.000	
Suez 5 o/o	17.000	
Dette Unifiée L.E. 20	10.155	
Dette Unifiée Priv.	9.800	
Land Bank 3 1/2 o/o	8.910	
Crédit Foncier Egyptien		29.950
		9.820
		9.300
		9.820

Cours des Métaux

A NEW-YORK
Le 17 avril

Cuivre:	St. Louis disponible	10 1/2
Electro Connecticut Valley disp.	21 1/2	
New-York disponible	Incoté	
30 à 90 jours	Incoté	
Casting	Incoté	
Etain:		
Détroit New-York prpt.	80	
30 jours	80	
90 jours	80	
Plomb:		
New-York disponible	15	
St. Louis disponible	11.65	
Zinc:		

Bourse des Valeurs de Paris

Cours du 17 avril 1947

Rente 3 o/o	82.20	Orosdi-Back	1281
Rente 5 o/o 1920	137.55	Emprunt Dawes	10120
Rente 3 o/o 1945	84.45	Emprunt Young	275
Banque de Paris	1500	Turquie 1933	576
Union Parisienne	1330	Central Mining	9100
Crédit Lyonnais	1804	Geduld	2500
Société Générale	1850	Rio Tinto	7500
Chemins de Fer Damas-Hamah	5425	Franco Wyoming	2315
Electricité Beyrouth	1975	Mexican Eagle	359
Forges du Nord-Est	748	Shell	2020
Creusot	2625	Anglo-American Corporation	2665
Courrières	530	Chartered	851
Lens	650	De Beers	6975
Air Liquide	925	Gold Fields	1355
Pechiney	1345	Rand Mines	2420
Rhone-Poulenc	1800	Transvaal	1370
Saint Gobain	4090	Roan Antilope	326
Port de Beyrouth	19000	Gula	478
Port de Salonique	3610	Sennah	365
Transatlantique	352	British American Tobacco	2700

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 28 Février 1947
publiée en conformité de l'Article 8 des Statuts
SERVICE D'EMISSION DE BILLETS DE BANQUE

Or	L.E. 6.375.874	Billets émis	L.E. 141.000.000
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien et Britannique	134.624.126		
	141.000.000		L.E. 141.000.000

SERVICE DE BANQUE

Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	L.E. 170.649.014	Capital	L.E. 2.925.000
Titres Divers	498.240	(300.000 Actions de £10 chacune, entièrement libérées)	
Avances sur Marchandises	2.331.206	Fonds de Réserve: Réserve Statutaire	1.462.500
Avances sur Titres	433.039	Fonds de Prévoyance	1.462.500
Autres Avances	860.983	Comptes - Courants, Dépôts et autres... ..	84.805.838
Effets Escomptés	316.850	Gouvernement Egyptien	85.363.621
Immeubles	75.000	Gouvernement du Soudan	682.619
Placements à court-terme échéances	15.064.725	Chèques et Effets à payer	473.313
Comptes Banques	18.080.744	Comptes Banques	36.970.467
Comptes Divers	5.238.392	Comptes Divers	7.037.014
Encaisse: L.E. Billets de la N.B.E. 7.406.490			
Autres Billets & Espèces	228.189		
	7.634.679		
	L.E. 221.182.872		L.E. 221.182.872

Le mouvement maritime des ports égyptiens



(Suite de la page 21)

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination: Londres: Maltese Prince (Furness) fin/Avril.	dam, Copenhague: Texas (Henry Beja), début/Mai.
Destination: Tel-Aviv, Istanbul: Carbonello (Savon) fin/Avril.	Destination: Bombay, Madras, Calcutta: Cape San Diego (American Eastern) 28-29/Avril.
Destination: Palestine, Syrie, Turquie, Gènes: Isabella Viola (Savon) fin/Avril.	Destination: Malte, Gènes: Beatrice C. (Beyts) 27/Avril.
Destination: Naples, Gènes, Marseille, U.S.A.: Louis McHenry Hoge (American Eastern), 20-21/Avril.	Destination: Haifa, Beyrouth: Phoenix (El Chamy et Paraschevas) 24/4.
Destination: Port-Saïd, Suez, Adem, Bombay: Jehanger (Savon), fin/Avril.	Destination: Le Pirée, Gènes, Marseille: Phoenix (El Chamy et Paraschevas), 30/4.
Destination: Palestine, Liban, Chypre: Danae (Van Der Zee) 28/4.	Destination: Saigon, Hong Kong, Shanghai Harold Winslow (Dilaveri) 25/4.
Destination: Palestine, Liban, Chypre: Sonja (Bernard) fin/Avril.	Destination: Lybie, Gènes, U.S.A.: Flying Cloud (Dilaveri) 26/4.
Destination: Palestine, Liban, Chypre: Gudrun (Bernard) début/Mai.	Destination: Port-Saïd, Palestine: Amal (Atid Navigation), 20/4.
Destination: France du nord, Rotterdam, Anvers: Torsa (Bernard) fin/Avril.	LISTE DES BATEAUX ATTENDUS A ALEXANDRIE
Destination: Palestine, Liban, Chypre: Maine (Henry Beja), fin/Avril.	Isabella Viola (Savon) 20/4.
Destination: Anvers, Rotterdam, Copenhague: Maine (Henry Beja) fin/Avril.	Jehangir (Savon) fin/Avril.
Destination: Anvers, Rotterdam, Copenhague: Maine (Henry Beja) fin/Avril.	Provenance: Amsterdam, Rotterdam: Danae (Van Der Zee) 26/4.
Destination: Anvers, Rotterdam, Copenhague: Maine (Henry Beja) fin/Avril.	Provenance: Anvers: Sonja (Bernard) fin/Avril.
	Provenance: Anvers: Gudrun (Bernard) fin/Avril.
	Provenance: Anvers: Maine (Henry Beja) fin/Avril.
	Provenance: Anvers: Texas (Henry Beja) début/Avril.
	Provenance: Anvers: Gironde (Soc. d'Entreprises) 21/4.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 9 AU 16 AVRIL 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Ent. Nouv. Zaw.	405	450	Blé	68788	Maïs Oweiga	7410
	Lentilles Ent. Zaw.	410	100	Fèves	1901	Helba	1504
	Lentilles Ent. Moy.	380	50	Lentilles	4349	Sésames	1930
	Lentilles Conc. Zaw.	450	150	Orge	3924	Arachides	1644
				Maïs N el Gam	3230	Riz Glacé	30
AT/R EL NABI	Fèves Ent. Nouv. Zaw.	405	400	Blé	65936	Helba	461
	Orge Moy.	160	100	Fèves	1071	Lupins	8
	Maïs Sh. Nab. Zaw.	235	100	Lentilles	340	Bersim	120
	Maïs Oweiga J. Moy.	220	200	Orge	3052	Sésames	1229
	Maïs Oweiga Bl. Moy.	210	100	Maïs N el Gam	5640	Petit Pois Sec	110
				Maïs Oweiga	13868	Lubia Sec	100
ALEXANDRIE	Fèves Ent. Zaw.	405	30	Fèves	1336	Helba	392
	Lentilles Conc. Zaw.	430	175	Lentilles	1795	Sésames	817
	Orge Moyen	172	60	Orge	2474	Riz Non Décort.	138273
				Maïs N el Gam	3230	Riz Glacé	107108
				Maïs Oweiga	2118		
ROSETTE	Riz Glacé en sac (80 okes No. 1)	306.5-309.5	—	Riz Non Décort.	Usines de		14353
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)	613-619	—	Riz Glacé	Décort.		2424

Nouvelles Sociétés

En commandite simple

Raison sociale: Henry F. Omessi & Co.

Associés: Henry F. Omessi et une commanditaire.

Capital: L.E. 1150.

Objet: le commerce en général, et plus particulièrement l'importation et l'exportation des articles alimentaires, etc.

Signature et gérance: Henry F. Omessi conjointement avec un Fondé de Pouvoirs.

Date et durée: un an à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: Zakas, Cosakis & Lambrou.

Associés: Dimitri Zakas, Amélie Michel Cosakis et Anne Lambrou.

Capital: L.E. 900.

Objet: le commerce et l'importation de tous articles, instruments et accessoires de toutes marques d'automobiles. La Société pourra également obtenir la représentation de toutes maisons d'automobiles et s'intéresser directement ou indirectement dans toute entreprise similaire.

Signature et gérance: deux des associés conjointement.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Le Caire, 8 rue Maarouf.

Objet: l'installation d'une fabrique pour la production de la chaux.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans.

Siège: Le Caire, rue Amir Kourkoumachi, localité El Ghaffir (Abbassieh).



Raison sociale: C. Xanthos, Abdel Maksoud Abdel Halim & Co.

Associés: Constantin Xanthos, Lambros Karas et Abdel Halim.

Capital: L.E. 500.



Raison sociale: Société Pêcheries Anfouchi, "Papageorgiou, Vivante & Co."

Associés: Costa Papageorgiou et Maurice Vivante.

Capital: L.E. 7000.

Objet: l'exploitation du bateau "Barakat", pour la pêche du poisson, la construction éventuelle d'autres bateaux destinés également à la pêche et, en général, le commerce du poisson.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Alexandrie No. 4 rue Tewfik.



Raison sociale: Saporta & Co.

Associés: Bondi et Benoît Saporta.

Objet: l'industrie et le commerce des plantes médicinales et du henné, en y comprenant toutes opérations et entreprises s'y référant, notamment l'achat, la vente, la mouture, l'exportation, etc.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: G. Grivas & Co.

Associés: Georges Grivas & Périclès Dayantis.

Capital: L.E. 8000.

Objet: la continuation de l'exploitation de l'entreprise de transports de M. Grivas, notamment de son contrat avec le Comptoir des Ciments du 1/4/38.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Le Caire 105, rue Amr Ebn El Ass.

Raison sociale: S. Vella & Co.

Associés: Saviour Vella, Alfred Vella, Noel Vella et un commanditaire.

Capital: L.E. 5000.

Objet: le ravitaillement des bateaux en toutes marchandises généralement quelconques.

Signature et gérance: les trois associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Port Said.



Raison sociale: Christo Lourandos & Co.

Associés: Christo C. Lourandos et un commanditaire.

Capital: L.E. 1000.

Objet: l'exploitation du Cabaret et Dancing "Excelsior" sis à la rue Safia Zaghloul (Gare de Ramleh).

Signature et gérance: l'associé en nom seul.

Date et durée: trois ans à partir du 5 Mars 1947.

Siège: Alexandrie.

En nom collectif

Raison sociale: J. Maklouf & Co.

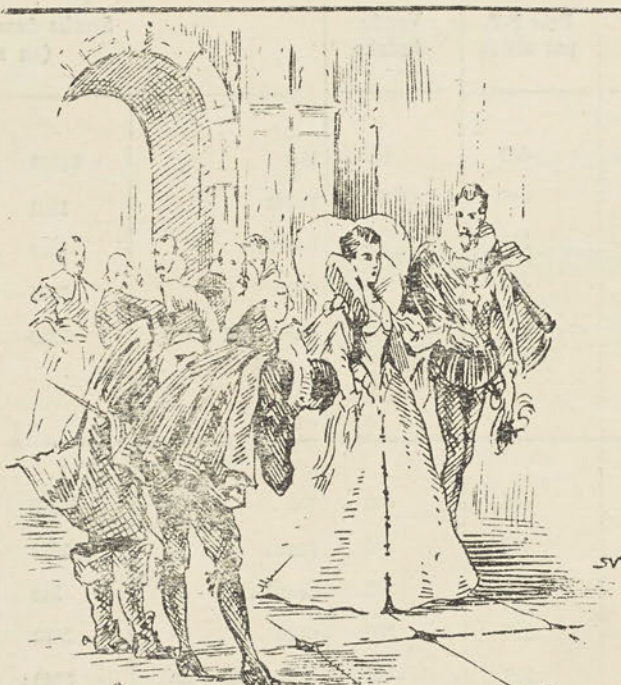
Associés: Jean Maklouf, Georges Michailidis et Polycarpe Segakis.

Objet: l'exploitation de casinos, restaurants, dancing et autres établissements publics.

Signature et gérance: J. Maklouf et P. Segakis conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Alexandrie.



Fumez le meilleur

CIGARE
HOLLANDAIS

Paladyn

44 Sh. SOLIMAN PACHA

R.C. 54554

IMPORTED BY THE EGYPTIAN MERCANTILE CO. ALEX. AG. D. G. THIREOS